

**VILLE DE RONCQ**  
**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**EN DATE DU 28 MARS 2003**

-----

**TABLE DES MATIERES**

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 décembre 2002 .....	<b>5</b>
UNANIMITE.....	<b>6</b>
« LE RONCQUOIS DANS SA VILLE ».....	<b>10</b>
1.01- BUDGET 2003 - AUTORISATION DE PROGRAMME .....	<b>10</b>
PRESENTATION DU PROJET DE DELIBERATION PAR M. TAILLEZ.....	<b>10</b>
DEBAT.....	<b>14</b>
Pour : MAJORITE	
Contre : Groupe « ALLIANCE ET ACTIONS »	
Le Groupe « BIEN DANS MA VILLE, BIEN DANS MA VIE ».....	<b>41</b>
1.02- AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT.....	<b>42</b>
PRESENTATION DU PROJET DE DELIBERATION PAR M. TAILLEZ.....	<b>42</b>
Pour : MAJORITE .....	<b>42</b>
Contre : 5 Groupe « ALLIANCE ET ACTION »	
Abstention : 4 Groupe « BIEN DANS MA VILLE, BIEN DANS MA VIE »	
1.03- FISCALITE 2003 : VOTE DES TAUX .....	<b>42</b>
PRESENTATION DU PROJET DE DELIBERATION PAR M. TAILLEZ.....	<b>42</b>

1.04- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.....	43
PRESENTATION DU PROJET DE DELIBERATION PAR M. TAILLEZ.....	43
UNANIMITE.....	43
1.05 - ADMISSION EN NON-VALEUR.....	44
PRESENTATION DU PROJET DE DELIBERATION PAR M. TAILLEZ.....	44
1.06- SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA BECQUE DE NEUVILLE ET SES AFFLUENTS - PARTICIPATION 2003 - NON FISCALISATION DE NOTRE CONTRIBUTION BUDGETAIRE.....	44
PRESENTATION DU PROJET DE DELIBERATION PAR M. TAILLEZ.....	44
UNANIMITE.....	44
1.07- REMPLACEMENT DE MARIE VANDEPUTTE, ADJOINTE ET CONSEILLERE MUNICIPALE DEMISSIONNAIRE DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE AU SEIN DU SYNDICAT.....	44
PRESENTATION DU PROJET DE DELIBERATION PAR M. LE MAIRE .....	44
CANDIDAT :	
M. BEAUVENTRE.....	45
1.08- RETRAIT DE LA COMMUNE DE QUESNOY-SUR-DEULE.....	45
PRESENTATION DU PROJET DE DELIBERATION PAR M. LE MAIRE.....	45
DEBAT.....	51
UNANIMITE.....	61
1.09- PROJET DE TERRITOIRE.....	45
DEBAT.....	45
UNANIMITE.....	68

1.10- CONTRIBUTIONS BUDGETAIRES 2003.....	61
PRESENTATION DU PROJET DE DELIBERATION PAR M. LE MAIRE.....	61
DEBAT.....	63
UNANIMITE.....	67
1.11 - LILLE METROPOLE COMMUNAUTE URBAINE - TRANSFERT DE LA COMPETENCE ECONOMIQUE - TRANSFERT DES CHARGES CORRESPONDANTES.....	68
PRESENTATION DU PROJET DE DELIBERATION PAR M. TAILLEZ.....	68
DEBAT.....	69
UNANIMITE.....	70
1.12- CHALLENGE RAID - ACTION INTERCOMMUNALE - PARTICIPATION AU PROFIT DE L'ASSOCIATION LOISIRS JEUNES (A.L.J.) DE LINSELLES.....	71
PRESENTATION DU PROJET DE DELIBERATION PAR MME VANDEWIELE.....	71
UNANIMITE.....	71
1.13- ILOT GALISSOT - RETROCESSION DE LA BOURLOIRE DU CERCLE SAINT LOUIS - AUTORISATION DE SIGNER L'ACTE CORRESPONDANT -.....	71
PRESENTATION DU PROJET DE DELIBERATION PAR MME CALLEWAERT.....	71
<i>Pour : MAJORITE</i>	
<i>Abstentions : 5 Groupe « ALLIANCE ET ACTIONS » .....</i>	<i>72</i>
1.14 - PROPRIETE COMMUNALE : 1 SENTIER DU VINAGE - ACTUALISATION DU LOYER..	72
PRESENTATION DU PROJET DE DELIBERATION PAR MME CALLEWWEWAERT.....	72
DEBAT.....	73
Pour : MAJORITE, Groupe « ALLIANCE ET ACTIONS », Monsieur Ghesquière, Madame Duprez.	

Contre : Monsieur Da Silva.	
Abstention : Madame Lerouge.....	77
« AMENAGEMENT DE LA VILLE ET DE LA CAMPAGNE ».....	77
2.01- ENTRETIEN DES RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC - MISE EN CONCURRENCE -	
APPEL D'OFFRES.....	77
UNANIMITE.....	77
2.02- RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC - MISE EN CONCURRENCE -	
APPEL D'OFFRES .....	77
UNANIMITE.....	77
2.03- CONSTRUCTION DE 3 PARKINGS - MARCHES DE TRAVAUX	
(GDTP) AVENANTS N°1.....	78
UNANIMITE.....	78
2.04- RECONQUETE DE LA FRICHE INDUSTRIELLE « NOVOPLASTIC » - MISE EN	
ŒUVRE D'UNE ETUDE DE FAISABILITE - DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE...	78
UNANIMITE.....	78
2.05- ECOLE PRIMAIRE PABLO NERUDA - TRAVAUX DE RENOVATION - ISOLATION ET	
ETANCHEITE DE LA TOITURE - MISE EN CONCURRENCE - PROCEDURE SIMPLIFIEE.....	79
UNANIMITE.....	79
2.06- TRAVAUX DE REMISE EN ETAT DE LA COUVERTURE DE L'EGLISE	
SAINT-PIAT - AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX.....	79
UNANIMITE.....	79

A 19 HEURES, M. LE MAIRE OUVRE LA SEANCE :

Mes chers collègues, je vous salue ainsi que le public et la presse. Notre secrétaire de séance, M. KROCK, va procéder à l'appel.

**PRESENTS :**

Vincent LEDOUX - Renée CALLEWAERT - Michel MATHON - Jean-Louis  
BEAUVENTRE - Michel MATHON - Jeannique VANDEWIELE - Jean-François  
TAILLEZ - Pascal FLAHOU - Nathalie TRIVERI - Rodrigue DESMET - Yolande  
DUPONT - Hervé DIZY - Odette DEVELTER - Annick CASTELEIN - Laurence  
LIPPERT - Christophe LAVA - Rose-Marie BUCHET - Jérémy KROCK - Sophie  
LAFRENOY - Laurent WINDELS - Bruno COSYN - Chantal NYS - Evelyne  
DUMOULIN - André VARLET - Benoît GHESQUIERE - Antonio DA SILVA -  
Geneviève LEROUGE -

**ABSENTS EXCUSES :**

JOËLLE DECLERCQ procuration Nathalie TRIVERI  
REJANE CASTEL procuration Jeannique VANDEWIELE  
Jackie VERBEKEN procuration Annick CASTELEIN  
Thierry BUCQUOYE procuration Michel MATHON  
Jean- Pierre PERROUX procuration Pascal FLAHOU  
Michel PETILLON procuration Bruno COSYN

**SECRETAIRE :**

Jérémy KROCK

Quelques communications d'ordre général tout d'abord :

Ainsi que j'ai eu l'occasion de vous le dire à plusieurs reprises, la transcription écrite de nos débats en séance est fastidieuse. Aujourd'hui le progrès des technologies nous permet de conserver la mémoire de nos séances sous d'autres formes moins dévoreuses de temps pour les personnes chargées du secrétariat des séances. C'est pourquoi, nous allons expérimenter à l'issue de ce conseil une compilation audio de nos débats. Ainsi, d'ici au prochain conseil municipal, vous aurez un compte-rendu écrit doublé d'un C.D. audio.

Un point sur le dossier Motte-Dewavrin : je vous rappelle le souhait de la ville de constituer un poumon vert de part et d'autre de la rue de Lille. Ainsi à l'est s'étend aujourd'hui toute la zone du parc naturel du Bois Laurent dont la vocation verte sera garantie au Nord par une limite stricte de l'urbanisme au lotissement existant des Chats-Huants. Cette zone est dédiée non seulement aux loisirs en plein air mais aussi à l'activité agricole dont nous sommes solidaires en cette période difficile que traverse l'agriculture péri-urbaine. Depuis l'espace naturel, nous avons une vue imprenable sur la plaine de Bousbecque située à l'ouest de la rue de Lille et sur laquelle il avait un temps été projeté de développer la ZAC de la Vallée. Cette orientation urbaine ayant été depuis lors abandonnée au profit d'une vocation verte, la ville naturellement fait connaître son souhait de maîtrise foncière du moins sur la propriété issue de la succession Motte-Dewavrin et d'une superficie de 91.102 m<sup>2</sup>.

Après moult péripéties juridiques auxquelles nous sommes confrontés depuis près de deux ans, j'ai le plaisir de vous apprendre que le 19 mars dernier,

l'adjudication de la propriété a été faite au profit de la ville de Roncq pour un montant de 268.645,66 €, c'est à dire 2.95 €/m<sup>2</sup> soit 19.34 F/m<sup>2</sup>. A cela s'ajoute le montant total des frais qui devrait être contenu entre 5 et 10 % du prix principal d'adjudication.

Ainsi s'achève ce dossier ancien que j'appellerai volontiers de « conquête de l'ouest » et dont le dénouement heureux est en grande partie dû à la ténacité de Madame CALLEWAERT qui a régulièrement rendu compte de l'évolution de cette affaire aux membres de l'opposition municipale mais aussi à l'efficacité administrative de Jean-François BRIFFARD, responsable du service municipal d'urbanisme, à qui je souhaite rendre hommage ce soir. Ce dossier devrait ainsi être soldé financièrement d'ici à deux mois.

Enfin dernier point, celui de la répétitive occupation sauvage de notre territoire par les gens du voyage installés depuis un mois sur l'ancien site « Novoplastic », sur les sites commerciaux Auchan et Décathlon et enfin en plein tissu urbain, sur un espace vert des Chats-Huants. Arrivés lundi après-midi dans ce lotissement, ils en sont repartis en début d'après-midi, expulsés par les forces de l'ordre. Je tiens à saluer les efforts conjugués pendant cette semaine de tous mes collaborateurs, du député de circonscription et de son assistant parlementaire et enfin des forces de l'ordre qui ont permis le dénouement rapide d'une situation qui devenait particulièrement tendue.

Cela dit, l'approche particulièrement sensible de la problématique des gens du voyage au plus haut niveau de l'Etat, n'est en rien concrètement satisfaisante au petit niveau des maires qui demeurent, malgré un manque flagrant de moyens, les premiers responsables de la situation devant leurs concitoyens légitimement en colère. Situation qui, par ailleurs, vient fragiliser leur action à l'encontre des divers contrevenants à l'ordre et à l'espace publics.

En effet, comment dans ce contexte avoir quelque prise face aux automobilistes mal garés, aux chauffeurs de camion qui utilisent l'espace public comme parking

privé, aux riverains qui abandonnent poubelles et détritrus sur la voie publique comme c'est malheureusement trop souvent le cas, quand des personnes au mode de vie minoritaire ouvrent la voie de l'impunité.

La seconde partie de la loi SARKOZY qui s'inscrit dans le principe de la loi BESSON contraignant les communes de plus de 5.000 habitants à disposer d'un terrain d'accueil pour les gens du voyage et qui devrait permettre le recours aux forces de l'ordre dans les 48 heures pour les communes en règle, me semble incomplète et insatisfaisante. Car elle ne tient pas compte de notre réalité territoriale, celle d'un transfert de la compétence « gens du voyage » à L.M.C.U. Dans ce contexte, notre commune est en ce qui la concerne d'ores et déjà en règle puisque son projet d'aire d'accueil intercommunale est inscrit au schéma départemental.

Et dès lors, la responsabilité repose sur la seule communauté urbaine depuis la mise en œuvre de la procédure d'expulsion (droit de police du maire) jusqu'au nettoyage des espaces publics. Roncq se trouve bien aujourd'hui dans la situation paradoxale d'une commune dont le maire porte toutes les responsabilités relatives aux occupations sauvages alors que la compétence lui a échappé. J'ai conservé tous les devoirs y compris les plus désagréables mais pratiquement aucun droit.

Enfin, je dénonce à nouveau l'irréalisme d'une loi au regard des situations de terrain. Car expliquez-moi comment notre aire d'accueil intercommunale contenant 50 places pourra, une fois réalisée, accueillir la petite centaine de caravanes qui occupent régulièrement notre territoire quand on sait par ailleurs que les différents clans ne s'entendent pas entre eux et refusent de cohabiter sur un même espace. Tout cela relève du mauvais vaudeville, qui de surcroît nous coûte du temps et de l'argent.

Nous approuvons tout d'abord le procès-verbal du Conseil Municipal du 10 décembre 2002. Est-ce que vous avez des observations particulières à formuler ? Monsieur le Maire Honoraire.

M. GHESQUIERE

Monsieur le Maire, à la page 70, je crois qu'il y a eu une petite incompréhension. Nous parlions, à ce moment-là, de l'affichage SICOM et je préconisais que l'on reste au RAL 6005.

Ce n'est pas l'interprétation qui est faite dans les termes qui sont notifiés dans le rapport. Peut-être que je me suis mal exprimé et je souhaiterais que l'on rectifie parce que je préférerais que l'on reste au RAL 6005 plutôt que de passer au blanc. C' est le cas à l'heure actuelle.

M. le MAIRE

Votre remarque sera notée au compte- rendu.

M. GHESQUIERE

J'en profite puisque j'ai la parole, si vous le permettez, pour continuer par rapport à cette intervention. On signalait à l'époque qu'il y avait quelques panneaux qui n'étaient pas bien placés et je vous suggérais de réunir une commission avec des personnes extérieures. Vous m'aviez dit, je pense à l'époque, que ce n'était pas impossible. Est-ce que c'est toujours possible ?

M. le MAIRE

Bien sûr ! Quand les personnes acceptent d'y participer, naturellement.

M. GHESQUIERE

Pourriez-vous me dire s'il y a une mise en œuvre prochaine.

M. le MAIRE

Je la mettrais en œuvre dans la semaine qui vient.

Voilà, nous allons approuver le compte-rendu : qui est pour ? Avec les remarques de M. le Maire Honoraire : *UNANIMITE*. Je vous en remercie.

Nous allons entrer dans l'ordre du jour qui est celui d'abord de la commission « Le Roncquois dans sa Ville ».

Je passe la parole à Monsieur TAILLEZ, Adjoint aux Finances et à l'Economie, qui témoigne d'un sens aigu de la planification comptable puisqu'en page 11 du document blanc, apparaît l'horizon 2033 que nous devons bien entendu comprendre comme 2003. Nous savons bien que vous êtes un visionnaire, M. TAILLEZ, mais tout de même pas à ce point là !

« LE RONCQUOIS DANS SA VILLE »
--------------------------------

1.01- Budget 2003 - Autorisation de programme

PRESENTATION DU PROJET DE DELIBERATION PAR M. TAILLEZ
---

Vous avez effectivement rectifié de vous-même et je vous en remercie. Merci de me donner la parole M. le Maire. Souvenez-vous lors de notre séance du 14 février dernier, nous avons défini un certain nombre d'orientations budgétaires fortes. Tout d'abord la volonté de ne pas pénaliser nos concitoyens, elle se traduit par la stabilité de la fiscalité directe et du coût des prestations proposées par la commune. Puis la nécessaire maîtrise de nos dépenses de gestion et notamment nos charges de personnel dont nous avons imaginé contenir la hausse de façon volontariste à 5 %. Nous avons également exprimé notre détermination à améliorer notre exécution budgétaire surtout en section

d'investissements par une inscription budgétaire réaliste et par un plus large recours aux autorisations de programmes. Enfin comme l'année précédente, nous avons proposé la reprise de l'excédent de l'exercice antérieur dès le budget primitif, avec l'objectif de ne pas recourir à l'emprunt. Notre travail de préparation au budget primitif s'est donc inscrit dans le respect de ces orientations. C'est ensemble, Elus et fonctionnaires, que nous y sommes parvenus. Le budget primitif 2003 s'équilibre à 19 866.27 € dont la ventilation est la suivante :

En dépense : 89,5% de ce montant sont des opérations liées directement à l'exercice 2003. 8,4% correspondent à des dépenses d'investissements restant à réaliser. Enfin 2,1 % représentent le besoin de financement de la section d'investissements en 2002.

En recette : 76,6% sont des opérations de l'exercice. 1,7% sont des recettes 2002 restant à réaliser. Enfin 21,7% correspondent à l'excédent de fonctionnement 2002.

Je vous propose d'envisager dans un premier temps nos recettes de fonctionnements en « zoomant » plus finement sur les opérations réelles de l'exercice qui représentent 13 775 379 €. C'est quelque chose que nous avons déjà évoqué dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire. Il apparaît que nos marges de manœuvre sur ces recettes de fonctionnement se réduisent de façon notoire. Elles ne consomment que 38 % de ce montant. Bien évidemment, c'est la fiscalité directe et c'est le produit des services municipaux. Nous n'avons plus la maîtrise du reste de nos recettes de fonctionnements, puisque 24 % de nos recettes viennent de LMCU pour un montant de 3 289 468 € et 30% viennent de l'Etat au travers de ces diverses dotations et compensations pour un montant de 4 097 944 €.

Nos recettes d'investissement : si on se focalise sur les recettes réelles propres à l'exercice, celles-ci s'élèvent à 346 477 € dont 61,5 % pour le fonds de

compensation de la TVA. Le reste est constitué d'une subvention FEDERE pour le bois Leurent :

11 877 € et de la Dotation Globale d'Équipement pour la réhabilitation des anciennes Ecuries et la restructuration de l'école Kergomard.

Si nous envisageons maintenant nos dépenses, il apparaît que nos dépenses réelles de fonctionnements sont de 12 689 994 €. 28,3 % de ces dépenses sont à rattacher au chapitre 0,11 : charges à caractère générale. Nous y trouvons notamment l'entretien et les réparations sur les immeubles, le matériel et le mobilier pour un montant de 844 787 €. Les fluides : on y trouve nos consommations d'eau, d'énergie, le fuel par exemple, d'électricité pour un montant de 587 730 € et l'alimentation pour 412440 €.

Nos dépenses réelles de fonctionnements sont également constituées à hauteur de 54,1% de charges de personnel qui sont, comme nous en avons pris l'engagement lors du Débat d'Orientation Budgétaire, en hausse de 5%, un peu moins 4,95% par rapport à la réalisation 2002.

15,8% concernent le chapitre 65, autres charges de gestion courante, dans lesquelles nous retrouvons notamment les subventions aux associations. 0,3% est à rattacher au chapitre 67 : charges exceptionnelles. On y trouve notamment 68 000 € prévus pour les frais d'indemnisation pour résiliation du bail du local situé 2, place Jean- Jaurès. Enfin 0,3% au chapitre 0,14 qui est en assez forte augmentation par rapport à l'an passé du fait de la loi SRU. Effectivement un prélèvement de 152,45 € par logement social manquant sera fait sur nos recettes fiscales.

Les dépenses réelles d'investissement de l'exercice, quant à elles, s'élèvent à 3.998 887 €. 214 590 € correspondent au remboursement du Capital emprunté. Le chapitre 20 : les immobilisations incorporelles représentent 124 850€ notamment des frais d'étude à hauteur de 65 000€ et les logiciels pour 44 850€.

Dans nos dépenses réelles d'investissement, nous trouvons aussi les acquisitions pour un montant de 2 216 597 €. Ce sont des terrains pour 411 600 €. Nous avons vu, en préambule, qu'effectivement la somme dédiée à cette acquisition de terrain était moindre. Des bâtiments pour 1 250 000€, essentiellement consacrés à l'opération NOVOPLASTIC. Des acquisitions d'installation de voirie, d'aires de jeux, de matériels d'outillages et de mobiliers pour 411 623 €. Enfin des acquisitions de véhicules pour 68 500 €. Les travaux quant à eux représentent 1 442 850 €. En opérations significatives, nous pouvons citer la restructuration de l'école Kergomard, la reconstruction de la Bourloire, la réhabilitation des anciennes Ecuries, le démarrage de la restructuration de la salle Catry. Nous trouvons également 470 300 € qui découlent directement de la mise en œuvre du Plan de patrimoine, facette de la mairie-annexe, notamment dans des travaux dans les écoles, dans les salles de sports. Toujours dans ce chapitre 23 qui concerne les travaux à réaliser : 150 000 € sont prévus pour la suite des travaux à Saint Piat. 100 000 € concernent également la rénovation de l'éclairage public, les allées du cimetière du Centre pour 45 000 €. En forme de synthèse, nous pouvons dire que nos dépenses réelles de l'exercice s'élèvent à 16 688 880 €. J'insiste sur l'aspect réel des opérations de l'exercice. Nos recettes s'élèvent à 14 121 856 €. Nous assurons l'équilibre du budget primitif par la reprise du résultat de 2002 que nous affectons cette année, en section d'investissements, tenant compte ainsi des remarques formulées lors de l'étude du Compte Administratif 2001 en juin dernier. Je tiens en conclusion à remercier toutes les personnes qui ont participé à l'élaboration de ce budget et plus particulièrement François Schockaert et son équipe pour leur professionnalisme, leur implication et la pertinence de leur conseil. Je vous remercie de votre attention.

M. le Maire

Monsieur Taillez, permettez-moi de m'associer à vos éloges puisque ce budget est vraiment le fruit d'une préparation interne absolument remarquable qui a associé à la fois les Elus mais également l'ensemble des chefs de service et je remercie tout naturellement François Schockaert qui a permis dans cet esprit que nous puissions élaborer un budget qui s'inspire de l'esprit que vous avez évoqué lors du Débat d'Orientation Budgétaire, il y a maintenant un mois. Merci Monsieur Taillez. Voilà, je vous laisse la parole Mesdames, Messieurs. N'hésitez pas à faire vos remarques. Monsieur le Maire Honoraire.

DEBAT
-------

M. GHESQUIERE

Monsieur le Maire, un petit préalable : sur l'ordre du jour, il est noté en premier point budget 2003- autorisation de programme. Est-ce que c'est lié ou est-ce qu'on fait deux délibérations ?

M. TAILLEZ

Ce sont deux délibérations, effectivement.

M. GHESQUIERE

Ensuite, la fiscalité 2003, je vais reprendre le souhait que j'avais émis lors du vote de l'année dernière. Il me semble logique de voter les taux d'imposition avant les dépenses. Cela nous oblige à maîtriser ces fameuses dépenses dans le cadre de l'objectif que vous vous êtes fixé au DOB : c'est-à-dire une fiscalité maîtrisée. Si on s'engage dès le départ à une fiscalité maîtrisée, on sait donc sur quel taux on peut partir et ensuite on peut imaginer des dépenses. Et non pas d'abord évaluer les dépenses et ensuite imaginer les taux.

M. TAILLEZ

Nous reprenons ce que les services fiscaux nous ont communiqué à travers l'état 1259. Il parle notamment de notions de produits nécessaires à l'équilibre du budget. C'est une somme globale qui ensuite appelle à un certain nombre de taux que nous pouvons très bien voter à la suite du budget sans aucune difficulté.

M. GHESQUIERE

Bien sûr que l'on peut les voter après, mais ce serait une sage décision que de les prendre avant. C'est une première réflexion.

Vous venez de nous soumettre un budget. L'année dernière j'avais qualifié ce budget un peu de bric-à-brac et aujourd'hui on peut quand même dire qu'il y a une certaine ligne directrice dans le budget et cette ligne directrice est donnée en fait par le Plan de Patrimoine. On a donc une ligne en quelque sorte, un projet lisible, une ligne d'action lisible. Je pense que l'ensemble des conseillers l'apprécient, ce que Monsieur Taillez a répété : c'est-à-dire les orientations à stabilité fiscale, la volonté de ne pas pénaliser les usagers roncois, la maîtrise des dépenses du personnel.

Ce sont des mots qui ont leur poids. L'amélioration de l'exécution budgétaire bien sûr et le non recours à l'emprunt. J'ai bien entendu et je souhaiterais et là je voudrais entendre Monsieur Taillez et peut-être vous Monsieur le Maire : pouvez-vous affirmer en préambule au débat que cette volonté sera la même pour les années 2004, 2005 et suivantes car cela influe énormément sur les décisions de ce budget-ci d'ailleurs.

M. TAILLEZ

C'est effectivement un message que nous avons diffusé au moment du Débat d'Orientation Budgétaire où ces orientations, nous avons envie de les pérenniser

et on avait affiché la volonté notamment de stabiliser la pression fiscale sur l'ensemble du mandat.

M. le MAIRE

C'est plus qu'une envie, Monsieur Taillez, c'est vraiment une volonté inscrite au cœur même de nos projets, dans nos orientations. Car nous sommes confrontés à un problème quasi insoluble : une mise sous perfusion de nos recettes dont la tendance baissière se confirme et une pression de nos concitoyens pour la mise en œuvre de nouveaux services. Avec une contrainte que l'équipe majoritaire s'est imposée : le choix de ne pas augmenter la ponction fiscale communale.

M. GHESQUIERE

Je vais demander à continuer, puisque Monsieur Cosyn a demandé aussi la parole. C'est une succession et je demanderais de me laisser aller peut-être jusqu'au bout et ensuite, il y aura donc le débat. Puisque vous avez affirmé vos intentions pour 2004/2005 et au-delà avec fermeté, on examinera donc ce budget avec quelques paramètres pour notre part. J'en prendrai trois et ensuite une remarque générale sur la structure du budget.

Ces trois paramètres sont pour moi des dépenses d'entretien, les écoles et quelque chose d'important : l'achat de NOVOPLASTIC. D'abord sur l'ensemble de la somme envisagée pour le Plan de Patrimoine : sur dix ans c'est grosso modo identique à la somme consacrée annuellement auparavant multipliée tout bêtement par dix. Il y a un mérite important, c'est d'être affiché clairement. Il n'y donc vraiment rien de particulier comme l'indiquait SOCOTEC et je n'étais pas à cette réunion, mais je me la suis fais rapporter. SOCOTEC a fait ce travail de diagnostic. Les bâtiments sont dans un état d'entretien général conforme à ce que l'on trouve habituellement dans les collectivités. Cela ne veut évidemment pas dire que l'on ne peut pas faire mieux et ça je vous l'accorde bien volontiers. A

remarquer également dans ce Plan de Patrimoine et dans l'opuscule distribué à la population, un oubli, je pense que c'est un oubli, les Ecuries, à moins que vous ne me disiez le contraire. Les Ecuries qui font donc l'objet d'une mise de fonds importants pour leur transformation en salle de conseil. Cette charge importante a été mise à la charge du budget communal et donc des ronquois dès les premiers mois de mandat sans que ces ronquois soient en mesure de se prononcer sur cette opportunité. Les constructions des écoles et les moyens mis à la disposition des enfants doivent bien sûr être à la mesure des enjeux. Mais par exemple, à l'image de l'étude du Patrimoine, ne pourrions-nous pas faire avant tout engagement conséquent, une étude démographique précise sur l'évaluation, la fréquentation, l'impact de tel et tel paramètre, notamment la rénovation d'une école sur la fréquentation des autres, sur la future urbanisation de la ville parce que peut-être, il n'est pas nécessaire d'engager des travaux sur telle ou telle école, ou peut-être faut-il forcer sur telle ou telle autre et je crois qu'aujourd'hui il nous manque cet outil d'appréciation. D'autre part, concernant les investissements, je vais revenir à NOVOPLASTIC, on remarque quand même l'absence d'investissement directement pour les usagers ronquois. J'entends par là les associations, les clubs etc.. Pas de salles culturelles, ni de salles de sports ou autres. Par contre, on relève que les dépenses dites de confort administratif subissent une hausse significative.

Je dirais de l'ordre de 40 % et je relève que l'on nous demande aujourd'hui de voter 1 200 000 € pour NOVOPLASTIC, alors que l'étude de faisabilité n'est pas encore demandée par le Conseil Municipal. Celui-ci se prononcera dans une autre délibération plus tard. Il nous paraît donc hasardeux de s'engager sur un montant aussi énorme : 1 200 000 € soit près de 8 000 000 francs pour cette première tranche, sans savoir ce à quoi on s'engage derrière. Nous n'avons aucune idée de la faisabilité du projet puisque l'on demande l'étude. Concernant la structure du budget, aujourd'hui les excédents antérieurs sont employés. Il n'y a plus de

réserve. Ce que les autres appelaient dans le passé le « magot » « n'existe » plus. Plus grave aujourd'hui, vous nous demandez des autorisations de programmes pour plus de 3 000 000 € sur 2004. Ce qui obère complètement d'ores et déjà ce budget 2004 et ne laisse aucune marge de manœuvre. Les projections que nous pouvons faire avec la connaissance que nous avons des dépenses annuelles : c'est-à-dire celles qui sont incompressibles et qui même augmentent chaque année de 2, 3 % voire plus, nous amènent à vous dire que probablement en 2004 mais sûrement en 2005, non seulement il faudra emprunter mais vous augmenterez les impôts ce qui est en contradiction avec l'affirmation préliminaire. Merci Monsieur le Maire.

#### M. le MAIRE

En ce qui concerne les dépenses d'entretien, notre plan de patrimoine nous place face à nos réalités et à des choix d'avenir. Celui-ci exclut les « Ecuries » qui font l'objet d'un projet de réhabilitation en cours. La gestion des bâtiments scolaires est une question difficile à appréhender en raison du manque de critères d'appréciation objectifs. Je prends toujours l'exemple de l'impact minime de la résidence Schumann sur les effectifs de l'école Louis-Pergaud ou bien encore du lotissement du Boulois sur la vie scolaire roncquoise en général.

En commençant par la réhabilitation et l'extension de l'école maternelle Pauline-Kergomard, programme que vous avez personnellement cautionné en autorisant à la fin de votre mandat l'ouverture d'une classe supplémentaire, nous prenons peu de risques eu égard aux effectifs stables voire haussiers de cet établissement scolaire de Centre-Bourg. Par ailleurs, notre programme de sécurisation des bâtiments scolaires est incontournable. Nous ne pourrions pas ainsi faire l'impasse sur l'école maternelle Pablo-Picasso dont la structure pré-fabriquée est en souffrance. J'ai d'ailleurs demandé à Monsieur BEAUVENTRE d'inscrire cette

réflexion sur l'avenir de Pablo-Picasso en liaison avec l'extension de la Z.A.C. du Bois Leurent.

En ce qui concerne notre politique de subvention associative, nous restons au même niveau d'engagement financier, ce qui représente un gros effort collectif. Madame Callewaert et Monsieur Mathon ont ouvert le dialogue avec le monde associatif pour engager avec lui une réflexion sur la meilleure utilisation possible de l'argent public. Là aussi nous devons nous inscrire dans une logique du compte-rendu vis à vis de la collectivité qui engage de l'argent public. En matière de finances associatives comme en matière de finances communales, nous devons éviter de nous endormir sur des matelas d'argent mais l'utiliser au mieux en fonction des projets et des possibilités.

M. TAILLEZ

Merci Monsieur le Maire. J'ai bien entendu vos arguments. Je pense que la situation ronquoise est tout à fait particulière vis-à-vis de son endettement. Vous trouverez dans la page 7 du rapport, l'état de la dette qui est aujourd'hui de 40, 54 € par habitant. Si on raisonne en terme de capital restant dû et nous avons comparé cela avec le dernier ratio connu pour les communes appartenant à la communauté urbaine. C'est un ratio qui date de l'an 2000, c'est donc le dernier chiffre que nous avons pu trouver qui était de 587, 70 €. Je ne me réfugie pas derrière le fait que l'équilibre des budgets prochains se fera par l'intermédiaire de l'emprunt. Nous aurons probablement recours à l'emprunt inévitablement.

Mais je pense, je ne pense pas, je peux affirmer et je continue d'affirmer que cela se fera dans le respect des orientations que nous avons pu prendre. Les autorisations de programmes ont le mérite de ventiler les crédits sur un ou plusieurs exercices budgétaires. Ce sont aussi des produits « vivants » qui seront adaptés, le cas échéant, en fonction de l'avancée des travaux que nous pouvons constater. Aujourd'hui, il est même presque trop tôt pour dire... effectivement

c'est comme cela que nous envisageons les choses, il est possible que les autorisations de programme puissent être également revues. C'est un produit qui peut fonctionner ainsi.

#### M. COSYN

Tout d'abord, je pense qu'on peut féliciter également Madame Callewaert parce que l'action qu'elle a entreprise sur les terrains concernés nous a fait gagner plus de 100 000 € quand même. 100 000 € serviront à terme pour d'autres choses c'est aussi bien d'avoir dépensé 290 000 ou 300 000 plutôt que 411 000 et je pense que c'est pas mal, cela vaut le coup. C'est du temps bien payé. Je voudrais intervenir sur plusieurs points qui seront assez analogues à ceux de mon collègue Benoît Ghesquière. Tout d'abord au niveau des recettes réelles de fonctionnement, je constate qu'elles ne progressent que d'à peu près 2 % sur l'année 2003 par rapport à 2002. Alors que les dépenses de fonctionnements progressent à peu près de 4 voire 4,5%. Au niveau des autres recettes, on l'a vu tout à l'heure, on a 213 000 € de fonds de compensation de TVA mais qui vient après une année 2001 où il y avait peu d'investissements, je pense que pour 2002, on aura également une faiblesse à ce niveau-là parce que cette recette nous l'a récupérerons sur les investissements faits et sur la TVA payée deux années plus tard. J'ai constaté également que la charge de personnel doit représenter 54 % des dépenses de fonctionnement mais aussi 50% des recettes réelles de fonctionnement. Cette charge de personnel, vous parlez d'une maîtrise des frais de personnel, je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous. Ces frais de personnel sont passés de 6 310 000 € en 2001 et sont programmés à 6 865 000 en 2003. Cela fait une augmentation de 9,2 % sur deux ans. Je pense que cela fait beaucoup. Tout à l'heure on parlait du « magot » et du matelas. Je n'ai jamais employé ce terme-là à la différence de l'autre opposition de l'époque. J'ai toujours été persuadé qu'il fallait un minimum de réserve dans une ville comme

celle-ci pour pouvoir fonctionner en cas de gros problème et dans mon esprit des réserves correctes devaient être de l'ordre de 10 000 000 de francs à l'époque soit 1 500 000 € aujourd'hui. Ces réserves ont été incorporées dans le budget d'investissement, c'est au moins déjà cela. Au niveau de l'évolution du budget, j'ai pris le temps de faire une simulation sur trois ans en reprenant les principaux postes du budget et en les affectant à une évolution moyenne qui tient compte à la fois de l'inflation, qui tient compte également de l'évolution des charges et des frais de personnel. Je n'ai pas mis dedans une évolution probable des augmentations des cotisations de retraite des agents de collectivité locale. C'est une charge qui va nous incomber d'une façon plus importante dans le temps et contre laquelle nous ne pouvons rien faire. Je n'ai pas inclus non plus d'éventuels risques d'augmentation de budget par le biais d'un certain nombre de transferts de compétences au niveau du Syndicat de territoire, dont on parlera tout à l'heure. J'ai donc affecté les dépenses réelles de fonctionnements d'un taux moyen de progression de 3,5% par an, en supposant que nous ayons une inflation qui serait au maximum de 2%, les recettes réelles de fonctionnements de 1,5% par an. Ces recettes évoluent entre 2003 et 2006 de 13 700 000 €, presque 13 800 000 € à 14 400 000 € et les dépenses de fonctionnements passent elles de 12 700 000 € à 14 000 000 €. L'épargne qui va devenir disponible, en y retirant les remboursements d'emprunts qui eux diminuent très fortement. Cette année, il y a 215 000 €. Dans trois ans, il y aura encore même pas 60 000 €. En y réinjectant la TVA récupérée à N+2, j'ai fait faire une simulation et je suis arrivé à une capacité réelle d'autofinancement qui passait de 1 085 000 €, cette année à moins de 600 000 € en 2006.

Si vous réalisez 80% du budget d'investissements, ce qui est légitime et normal vis-à-vis des engagements que vous prenez et ce n'est surtout pas là que je vous contesterai, il resterait en disponible pour l'an prochain 1 200 000 € à peu près. Rajoutez alors que les ouvertures de crédits, Monsieur Ghesquière en a parlé,

dépassent déjà les 3 000 000€, sans l'entretien du Patrimoine, sans les dépenses courantes, il faudrait trouver à ce moment-là plus de 2 000 000 €. J'ai fait le calcul également pour 2004, 2005 et 2006 et je me suis arrêté là. Il nous faudra pour financer l'ensemble du fonctionnement, l'ensemble des travaux et l'ensemble de la restauration du Patrimoine, avoir recours à peu près à 8 000 000€ d'emprunts. Soit une charge de remboursement de 600 000 € par an à l'horizon 2006. Je vous ai dit à l'instant que notre capacité d'autofinancement net était inférieure à 600 000 €. On va donc arriver devant un mur en 2006. Nous serons dans le mur. Nous n'aurons plus les moyens de payer nos dettes. Nous n'aurons plus les moyens d'assurer notre développement. Je pense qu'il aurait été intéressant en début de mandat, peut-être pas la première année, mais au cours des six mois qui suivaient, que vous mettiez en place un plan de gestion des dépenses de fonctionnements. Le plan des dépenses d'investissements a été fait sur un tard. Monsieur Ghesquière l'a souligné. Il a le mérite d'exister, c'est bien. Au moins déjà, là, vous pouvons voir où nous allons à ce niveau pour un certain nombre de dépenses d'investissements. Il aurait été intéressant de faire pareil, parce qu'il y a une logique qui est implacable. Cette logique est de dire aujourd'hui : vous ne maîtrisez plus, nous ne maîtrisons plus Conseillers Municipaux, près de 80% des recettes communales. Les recettes que nous maîtrisons vont pratiquement se limiter au droit d'entrée à la piscine et au tarif des restaurations scolaires. Nous n'avons, j'exagère volontairement, mais nous ne maîtrisons quasiment plus de 80%. On ne peut pas jouer d'une façon excessive sur la fiscalité parce que cela a toujours des effets négatifs. Aujourd'hui nous ne maîtrisons plus ces recettes. Nous avons des dépenses de fonctionnements qui continuent à croître naturellement et de belle façon.

Il faut poser les questions sur un certain nombre d'objectifs en terme de fonctionnements. Garder la même structure depuis des années et la laisser évoluer, cela devient forcément inflationniste. Dans le temps, il y avait un

tableau qui avait été établi par Monsieur Deceuninck. Il reprenait sur une douzaine d'années un certain nombre de dépenses de fonctionnements et il y avait les objectifs qui étaient affichés derrière, sur tel ou tel point. Ces objectifs n'ont pas toujours été tenus, notamment à un moment donné on est arrivé à la Loi des 35 heures qui a obligé à faire des dépenses supplémentaires. Il y a un certain nombre de dépenses qui ont dû être refaites entre deux. Et puis les personnes qui étaient chargées de manager ce budget n'avaient pas toujours la même philosophie quant aux dépenses. Pour résumer, je suis inquiet pour l'avenir mais je voudrais aussi préciser, on en a parlé à l'instant, vous avez fait part d'une dette particulièrement faible. Je pense que ce n'est pas forcément un critère de bonne gestion que d'avoir une dette très faible. Ou nous avons des capacités de recettes extraordinaires et à ce moment-là nous n'avons pas besoin de recourir à des financements externes, ou nous avons des recettes relativement normales mais avec des dépenses qui vont relativement vite et dans ce cas-là, il faut financer du long terme par du long terme. Il n'y a rien de choquant de financer une toiture d'église sur 20 ans. Il n'y a rien de choquant que de financer un bâtiment sur 20 ans. Cela a au moins un immense avantage, c'est que cela permet d'étaler une charge sur le temps à condition que cet étalement se fasse non pas dans le même temps avec un peu le bénéfice de cet étalement ne se fasse pas avec un accroissement des charges de fonctionnements qui viendraient à terme ruiner cette capacité d'autofinancement qui serait dégagé ainsi. Je pense qu'il faut revoir un certain nombre de choses, si vous ne voulez pas être obligé d'augmenter la fiscalité locale. Moi je n'y tiens pas personnellement et je crois qu'il n'y a personne qui y tient. S'il y a bien un point sur lequel nous sommes attachés et nous le voterons tout à l'heure, c'est bien les taux. Il faut tout faire et tout faire ce n'est pas forcément dire : bon on va essayer de juguler ceci ou cela.

Tout faire cela veut dire qu'il faut que nous réfléchissions à d'autres formes de dépense, à d'autres formes d'organisation. Sinon, vous ne vous en sortirez pas. Je vous l'ai dit vous ne maîtrisez plus toutes vos recettes. Je n'ai plus rien à ajouter pour l'instant.

M. le MAIRE

Permettez-moi, Monsieur COSYN, de ne pas partager votre inquiétude sur l'avenir au regard de notre gestion équilibrée et vigilante des affaires communales. C'est la raison pour laquelle nous vous avons proposé de travailler ensemble sur la programmation budgétaire, ce que vous avez refusé en raison de je ne sais quelle raison politique. Les élections municipales sont derrière nous, Monsieur COSYN, et il est temps d'associer nos intelligences et nos énergies pour le bien de nos concitoyens. Vous privilégiez au contraire les grandes leçons publiques au travail constructif de réflexion en commission.

Pour vous rassurer, nous n'avons pas attendu votre cours magistral pour intégrer dans nos projections la hausse des charges de personnel, c'est à dire les quatre points qui vont venir de la CNRACL, de la compensation des régimes spéciaux et de la question des ASSEDIC. Et on est loin des 9 % que vous évoquez. Nous sommes dans la même fourchette que 2001 ou 2002, l'augmentation est de 4,5% ou 5%. L'organigramme fonctionnel établi sous la direction de notre Directeur Général nous servira de base pour gérer au mieux l'évolution de nos personnels en fonction de leurs évolutions de carrières mais aussi de nos besoins. Au passage, je vous saurais gré de me préciser les créations de postes récentes faites en mairie.

M. COSYN

Votre chargé de communication qui est rentré dernièrement.

M. Le MAIRE

Il s'agit d'un remplacement et non de la création d'un poste qui existe au demeurant depuis fort longtemps en mairie.

M. COSYN

Pas au même taux de salaire, Monsieur le Maire.

M. Le MAIRE

Naturellement. Tout cela est fonction de l'expérience et de l'ancienneté du titulaire du poste. Reportez plutôt votre inquiétude sur l'état de notre patrimoine dont l'absence d'entretien depuis des décennies pèse aujourd'hui lourdement sur nos finances communales.

M. TAILLEZ

Je voudrais préciser deux choses : la première chose, c'est qu'effectivement on se rejoint là-dessus, sur comment mieux travailler finalement. Cela revient un peu à cela sur une dépense de gestion. C'est comment faire pour effectivement réussir à les contenir et je pense que là on lance et c'est un peu l'objectif de la proposition de la fois dernière, c'est que cela ne se limitait pas à la programmation des dépenses d'investissements. J'imaginai que l'influence des dépenses de fonctionnements puisse également être intégrée. Cet aspect-là des choses, est une chose à laquelle je suis extrêmement sensible et même si ce sont les oppositions, hé bien comptez sur nous et sur le groupe majoritaire pour pouvoir vous proposer très rapidement quelque chose qui va en ce sens, avec cette programmation pluriannuelle. Le second point c'est l'emprunt. On aurait pu imaginer inscrire de l'emprunt dès cette année. Il y a effectivement des travaux qui auraient pu justifier le recours à l'emprunt. Je ne l'ai pas souhaité parce que, si vous vous souvenez, l'année dernière, c'est quelque chose que nous avons

imaginé, notamment en finançant les travaux de rénovation des Ecuries par l'emprunt et c'est vrai que les aléas dans les marchés et ce genre de chose, ne nous ont pas permis de réaliser cet emprunt. Aujourd'hui, je n'ai pas voulu retomber dans cette façon de procéder. Nous avons été extrêmement réalistes dans l'inscription des dépenses d'investissements et j'ai besoin d'arriver à accroître la réalisation des dépenses d'investissements avant de m'engager sur le chemin de l'emprunt. C'est quelque chose que je proposerai, bien évidemment au Conseil Municipal lorsque j'estimerai qu'effectivement le moment sera venu. Je pense que l'exercice 2003 n'était pas encore le bon moment pour cela.

#### M. COSYN

Tout d'abord il n'était pas question de vous faire une leçon mais de vous préciser quelle était notre conviction sur ce budget. Nulle intention de vouloir polémiquer et de souhaiter que vous alliez dans le mur, je vous l'ai dit. Je ne tiens absolument pas à ce que mes impôts augmentent. Je peux vous dire que j'en paye suffisamment comme cela et je ne tiens pas du tout à ce que cela augmente. Je crois que j'ai déjà mon compte. Second point, au niveau du fonctionnement, tout à l'heure vous avez parlé des frais de personnels. Pareil, je devrais dire 4,5 + 4,5 cela fait bien 9%. Il y a un certain nombre d'impondérables. Mais il faudra bien un jour, à un moment donné, qu'on se pose un certain nombre de questions sur les fonctionnements. Si nous n'avons pas voulu participer à cette commission, c'est tout simplement parce qu'un certain nombre d'éléments antérieurs qui ne vous sont pas imputables, Monsieur Tailleux en particulier, ont fait qu'on était invité à donner notre avis sur des dossiers et puis qu'on avait pas forcément de nouvelles sur ces dossiers en cours. Depuis cela va mieux. Madame Callewaert, je peux témoigner, cela va mieux. C'est son jour de gloire, qu'elle en profite, cela ne sera pas tous les jours comme cela. Toujours est-il, c'est qu'au niveau du fonctionnement, vous n'avez pas établi ce budget pluriannuel et je pense qu'il est

important que vous le fassiez. Ce n'est pas à l'opposition de faire votre budget pluriannuel, nous n'avons pas le pouvoir dans la commune.

C'est bien à vous en fonction de vos décisions. Vous allez nous soumettre un certain nombre de propositions, peut-être et c'est vous qui décidez en tant que majorité. Il faut que vous le mettiez en place, parce que si vous ne le mettez pas en place, forcément un jour ou l'autre on sera dans le mur. Que vous souhaitiez voir quel est votre degré d'exécution au niveau du budget d'investissements avant de lancer l'emprunt, c'est une manière de faire. Je ne la partage pas trop, parce que l'idéal c'est quand même de réaliser un maximum. On parle de 80%. Ce qui est logique, à partir du moment où on s'engage sur un budget vis-à-vis de la population, dire on va faire cela, ne pas le faire quelque part c'est un peu leur mentir. Réaliser à 100%, c'est difficile, réaliser à 80% cela doit être un objectif. A partir du moment où vous pensez pouvoir réaliser cet objectif à 80%, je pense qu'il faut anticiper sur les deux ou trois années, sinon vous serez amené à devoir différer un certain nombre d'ouvertures de crédits, un certain nombre de programmes. Voilà ce que je ressens et je suis inquiet et je le confirme.

#### M. Le MAIRE

Chef de la majorité et non de l'opposition, je me tiens à votre disposition pour vous apporter en permanence les éléments utiles à nourrir votre réflexion et à satisfaire vos interrogations. Il existe des lieux institutionnels comme le CTP pour débattre, à vous de les utiliser et de les faire vivre au mieux.

#### M. COSYN

Concernant le CTP, j'avais prévenu Madame Mariage la semaine précédente que je ne serai probablement pas là parce que j'avais un rendez-vous tardif. Je n'y étais pas ! Il y a des commissions, il y a plusieurs commissions où on ne vous a pas vu non plus. Lors de ces commissions, on aurait pu débattre et vu votre position de

Maire, votre influence importante sur votre équipe, je crois qu'il est important que vous soyez là également. Ne polémiqons pas là-dessus mais soyons clair. Ne reprochez pas à un membre du Conseil d'être absent à une commission lorsque vous n'y êtes pas non plus.

#### M. Le MAIRE

La vie communale ne tourne heureusement pas seulement autour de ma petite personne. Présidées par les adjoints délégués du maire, les commissions constituent des espaces privilégiés où majorité et minorités travailler en commun et dans la sérénité. En dehors des commissions, le maire et les élus sont toujours disponibles et vous le savez bien.

#### M. GHESQUIERE

Je vais revenir sur deux ou trois petits points que vous avez évoqué tout à l'heure. Bien sûr, une Mairie n'a pas à vocation à thésauriser. Cela n'a jamais été le but et si dans le passé, il y avait une certaine réserve c'est parce que derrière, il y avait aussi un projet que vous connaissez, que vous avez modifié mais qui perdure quand même. Je parle du Centre Ville, en l'occurrence. Cela nécessite quand même la mobilisation d'un certain financement. Ce financement était aussi assuré notamment par cette réserve. La bonne gestion de la dette, vous l'avez souligné. Elle a été soulignée en son temps d'ailleurs, par le trésorier-payeur. On a une dette très faible qui nous permet d'ailleurs d'envisager l'emprunt. Je reviens sur ce que disait Monsieur Cosyn, tout à l'heure. Nous ne sommes pas non plus contre l'emprunt mais la question que je me posais, c'est l'affirmation qui est faite en début de budget, dans le document qui nous est remis en disant : pas de recours à l'emprunt et Monsieur Taillez a renouvelé cela tout à l'heure à ma demande en disant qu'on s'engageait sur 2004, 2005 ou 2007, je pense. On a redit que ces objectifs étaient jusqu'à 2007. Donc j'ai bien enregistré.

M. Le MAIRE

Pas pour l'emprunt Monsieur Ghesquière, c'est pour la fiscalité.

M. GHESQUIERE

J'ai cité les cinq points qui sont cités et j'ai demandé si c'était bien dans le même axe, on m'a répondu oui.

M. Le MAIRE

Non, Monsieur Ghesquière, je ne peux pas vous laisser dire cela.

M. TAILLEZ

Il y a dû avoir une méprise.

M. GHESQUIERE

Puisque vous enregistrez maintenant on pourra relire, réécouter plus exactement.

M. TAILLEZ

Toutes mes excuses, il y a probablement eu méprise. Je parlais surtout de la stabilité fiscale qui était le point sur lequel... mais non, on sera amené à avoir recours à l'emprunt et nous ne sommes absolument pas hostiles au recours à l'emprunt et nous le ferons avant la fin du mandat.

M. GHESQUIERE

Par contre, nous sommes hostiles à l'augmentation des impôts. Autre chose : je ne suis pas tout à fait d'accord avec la définition de l'autorisation de programme que vous avez donné tout à l'heure. Vous avez dit que vous votez l'autorisation de programme. Certes une autorisation de dépenses n'est pas une obligation de

dépenses. On est bien d'accord là-dessus, mais néanmoins quand on donne une autorisation de programme pour un chiffre donné, c'est que ce chiffre a au moins été évalué et s'avère exact. Sinon je ne vois pas bien ce qu'on vient faire à nous demander l'autorisation de programme, si c'est pour faire à la tête du client ...

M. TAILLEZ

Non ! Les chiffres que vous trouvez dans les autorisations de programme ont bien évidemment été validés et calculés. J'entends par là, que nous rendons compte parfois par les aléas et les méandres administratifs, que certaines dépenses ne sont pas réalisées telles que nous pourrions l'imaginer et c'est pour cela aussi que l'autorisation de programme existe. C'est que certains crédits peuvent très bien être décalés parce que l'exécution est entamée par un appel d'offres infructueux ou ce genre de chose. Voilà c'est simplement cela : c'est-à-dire que l'autorisation de programme aujourd'hui peut évoluer. Je ne parle pas du montant, je parle de la ventilation des crédits sur le montant global. Effectivement cela a donné lieu à des estimations précises.

M. GHESQUIERE

On est d'accord là-dessus Monsieur Tailleux. Simplement, je voulais revenir sur le fait que 3 000 000 €, c'est quand même un engagement très sérieux et qui engage d'ores et déjà le budget 2004, alors qu'on est en cours de discussion du budget 2003 et si cette autorisation de programme a « des ratés », cela reporte déjà sur 2005. Vous êtes bien d'accord là-dessus. Donc on va se retrouver plus ou moins avec des choses engagées sans qu'on le veuille au-delà de cette année.

M. TAILLEZ

Il est un peu normal que nous ayons des projets qui, finalement, s'étalent sur plusieurs années. Je pense que c'est aussi montrer le dynamisme de la commune

que de vouloir construire sur un certain nombre d'exercices budgétaires. On a peut-être des projets qui sont d'envergure et qui ne peuvent se réaliser en un seul exercice budgétaire. Inévitablement, à un moment donné cela va se reporter. Avant, c'est vrai que cela se voyait moins, j'ai envie de dire, parce qu'il y avait la notion de reste à réaliser ou de crédit annulé et on rouvrait l'exercice suivant. On a voulu travailler différemment avec cette notion d'autorisation de programme qui est un peu nouvelle. On l'affiche clairement, les opérations sont réalisées sur plusieurs exercices budgétaires.

#### M. GHESQUIERE

Autre point encore, dans ces autorisations de programme. Il y a NOVOPLASTIC pour un montant de 1 200 000 €. Vous ne vous êtes pas expliqué dans les différentes réponses que j'ai eu sur cet achat, sur le devenir de ce site, sachant qu'on nous demande dans la délibération, (elles ne sont pas numérotées, c'est embêtant pour notre organisation). Dans une des délibérations suivantes, on nous demande de faire une étude de faisabilité du projet. Je trouve cocasse qu'on nous demande maintenant 1 200 000 €, alors qu'on ne sait pas si la faisabilité du projet est bonne ou non. Ce qui veut dire, que si elle n'est pas bonne, on nous a privé de 1 200 000 € potentiellement utile ailleurs et si elle est faisable, on ne sait pas en quoi elle est faisable puisqu'on a pas de programme, on ne sait pas ce qu'on va y mettre. On ne connaît rien. Moi je pense qu'il serait sage de faire, bien sûr, l'étude, cela me semble indispensable, c'est vrai ! Qu'on connaisse vos objectifs, quelles parts, puisque vous aviez dit qu'il y a une part qui est réservée au public, une part au privé, quelle est cette part. Qu'est-ce qu'il y a derrière, quelles sont les conséquences à terme ? Qu'est-ce qu'on engage comme autre restructuration, on ne le sait pas ! Aujourd'hui vous nous demandez de nous engager un peu dans le brouillard et cela s'il n'y a pas une révision sur la position

de NOVOPLASTIC, on sera obligé de prendre, de réfléchir sur notre vote sur le budget.

M. Le MAIRE

En ce qui concerne NOVOPLASTIC, les éléments dont nous disposons aujourd'hui nous permettent d'établir comme « probable » l'engagement de la ville en vue d'une acquisition du site. A ce stade d'information, il s'agit seulement d'une orientation lourde qu'il nous faut intégrer mais non d'une décision définitive. En ce qui concerne les services techniques, notre volonté est de rassembler sur un même site administratifs et agents techniques ainsi que matériels et matériaux dispersés aux quatre coins de la commune. Par ailleurs, nous voulons mettre fin aux dépenses annuelles de 80.000 francs pour loger dix administratifs sur 600 m<sup>2</sup>. Et ce depuis plus de 12 ans !

Mme CALLEWAERT

Je voulais dire qu'il y avait eu une énorme erreur quand le bâtiment où nous sommes actuellement a été loué et je ne donnerai pas le nom de la personne. Il était stipulé dans le bail qu'au bout de trois ans, on partirait en DUP, on rachèterait ce bâtiment sur la base des loyers des trois premières années. Le bail a été renouvelé. Cette clause a disparu et depuis on est engagé dedans. On a fait des restructurations sans aucune autorisation. Je ne sais pas où on va.

M. Le MAIRE

On me communique à l'instant le diagnostic solidité, vétusté du bâtiment NOVOPLASTIC, arrivé ce matin en Mairie. J'en prends connaissance en même temps que vous. Je vous lis la conclusion : « nous avons constaté un bon état général de l'ensemble des bâtiments. Le diagnostic que nous avons effectué nous permet de vous communiquer les éléments suivants : les bâtiments industriels

Halles n°1 et 2 sont des constructions très saines qui, mis à part les quelques travaux énumérés précédemment ne nécessiteront pas de gros travaux de remplacements dans les 10 ou 15 années à venir. Le bâtiment bureau vestiaire ne nécessitera que des travaux d'adaptation et de réaménagements. Le bâtiment hangar matières premières sera remis en état suite à l'incendie. La ferme nécessite un suivi général dû à la charpente un peu fatiguée et les murs brique qui présentent parfois des dévers importants ». La lecture de ce document renforce donc notre volonté à inscrire NOVOPLASTIC dès le budget primitif. Merci Monsieur Flahou.

M. GHESQUIERE

Oui, mais on a évoqué le coût éventuel d'un déplacement ou d'un agrandissement du local de la Gare. Je crois que ce coût n'a rien à voir avec les 1 200 000 € prévus dès ce budget pour NOVOPLASTIC. D'autant plus que 1 200 000 € est loin de comporter l'ensemble du coût de la manœuvre sur ce site, puisque si je ne me trompe, on doit être, à peu près, au double, le bâtiment, son acquisition, son aménagement pour recevoir du public. Ce n'est pas du tout la même chose que d'en faire un hangar pour y mettre et stocker du matériel. A mon sens on sera à 2 500 000 € et non pas à 1 200 000 €.

M. Le MAIRE

Il est difficile de comparer les deux sites. Je vous rappelle qu'à NOVOPLASTIC, nous sommes sur trois hectares.

M. COSYN

Qu'on soit pour ou contre NOVOPLASTIC, mais on parle un peu, nous, nous étions contre et c'est un choix. Maintenant que vous inscrivez 1 200 000 € au budget, je pense qu'il faut mieux l'inscrire au budget primitif et pas l'utiliser que

l'inverse. Maintenant que cela nous coûte 1 200 000 €, je n'en suis pas du tout convaincu. Je ne pense pas qu'on sera à 2 500 000 € mais entre 1 800 000 et 2 000 000 €. Enfin si vous pouvez démontrer que l'acquisition de NOVOPLASTIC fait réduire un certain nombre de coûts suivant la démarche dont j'ai parlé tout à l'heure et qu'en fin de course la totalité des charges nouvelles de NOVOPLASTIC soient très inférieures aux charges anciennes de l'ensemble des bâtiments, je serais le premier à vous en féliciter et à apprécier. Mais je demande à voir parce que je n'en suis pas trop sûr.

M. Le MAIRE

La somme de 1 200 000 € correspond bien à l'acquisition brute du site.

M. FLAHOU

Je voudrais quand même apporter une petite précision dans le sens où mon collègue Jean-François Taillez disait tout à l'heure, comment mieux travailler. Je reste quand même convaincu que cette façon de mieux travailler, c'est d'avoir sur le même site à la fois l'administratif et à la fois les gens de terrain. Cela peut être une piste et également que mon collègue Jean-François Taillez disait tout à l'heure, mieux travailler avec le personnel. Cela peut être une des pistes.

M. GHESQUIERE

Vous venez de dire on est pour on contre. Bon, on est contre mais avouez que c'est une des premières fois où le débat est fort. Nous avons été visiter à votre invitation effectivement les locaux. Monsieur Flahou nous a piloté dans les locaux de chez NOVOPLASTIC, très bien. Mais quant à savoir plus avant ce qu'on va y faire, les coûts, ce débat sur que supprime t-on ? Que transforme t-on ? Etc. On ne sait rien. Honnêtement !

M. Le MAIRE

Non ! Cela a été évoqué en commission Monsieur le Maire.

M. GHESQUIERE

Non !

M. Le MAIRE

Mais si !

Mme CALLEWAERT

La moitié du temps Monsieur le Maire Honoraire n'est pas là. Il commence à revenir plus souvent mais la moitié du temps il n'est pas là.

M. GHESQUIERE

Ne dites pas cela Madame Callewaert.

M. Le MAIRE

L'autorité morale a parlé Monsieur le Maire Honoraire.

M. GHESQUIERE

Madame Callewaert. Je vais le prendre sur le ton de la rigolade. Reprenez les fiches de présence, j'ai peut-être été deux fois absents. Et c'est peut-être cette fois là.

Mme CALLEWAERT

Je les reprendrai et je vous le dirai la fois prochaine.

M. Le MAIRE

Si, Monsieur le Maire Honoraire, cela a été évoqué à plusieurs reprises. Arrêtons s'il vous plaît de jouer sur le registre du manque d'informations.

M. DA SILVA

Merci Monsieur le Maire. Je voudrais poser trois petites réflexions sur NOVOPLASTIC. L'éparpillement des locaux municipaux aujourd'hui techniques. Il faut quand même savoir qu'aujourd'hui, il y a des éparpillements mais il y a aussi une nécessité car une tondeuse, si on la met à NOVOPLASTIC, quand elle vient sur le parc public, au centre ou quand elle va dans le cimetière, il faut quand même laisser les tondeuses là où elles sont parce que si on doit promener les tondeuses, ce serait un sacré problème technique et d'efficacité. Le deuxième point, la structure : SOCOTEC dit que la structure est saine. Un bâtiment n'est pas fait que de structures. Aujourd'hui c'est un bâtiment métallique. Je l'ai visité. Je connais très bien puisque c'est mon métier, c'est vrai que les poutres métalliques sont saines. Les fondations le sont certainement également. Par contre le bardage est mort. La toiture c'est de l'éternit. Tant qu'on n'y touche pas on peut le laisser mais un jour ou l'autre il faudra le remplacer. Le sol est plein de trous, pour l'efficacité parce qu'avant c'était comme cela que cela se faisait. Ils avaient besoin de cette dalle avec des tranchées et pour l'utiliser il faudra les combler et cela va coûter également. Le prix maintenant de réaménagement du site de la gare. Je vous propose une économie Monsieur le Maire. Vous me donnez la moitié de 1 200 000 € et je vous fais construire l'agrandissement pour le bureau, la nécessité des services administratifs à la Gare. Vous ferez une économie de 50% et je pense que je gagnerai beaucoup d'argent.

Mme CALLEWAERT

Si vous permettez Monsieur Da Silva, il me semble que vous avez été complètement dédit quand vous avez fait un diagnostic sur l'ancien bâtiment qui était à la Gare. Vous aviez dit qu'il était bien et vous n'avez pas été suivi. Il a bien été abattu. Alors votre jugement je ne sais pas ce qu'il vaut aujourd'hui.

M. DA SILVA

Madame Callewaert, on est en train de travailler sur notre projet. En effet j'avais dit à ce moment-là, à vous et à nos collègues puisqu'on était tous en attente à toujours mettre, à faire des séparations entre votre équipe et notre équipe. Il faut savoir Madame Callewaert que vous avez fait deux mandats en tant qu'Adjointe. Monsieur le Maire, lui-même un mandat et ici autour de cette table, il y a quand même pas mal de gens qui ont fait au moins un mandat. J'avais dit que ce bâtiment qui a été abattu pour en faire un nouveau était sain. Et je le maintiens. Je n'ai pas été suivi. Je ne sais pas si vous étiez de mon avis ou contre mon avis également. Je ne sais pas si Monsieur le Maire à ce moment-là m'a suivi ou pas, mais si on avait fait ensemble, tous ceux qui aujourd'hui sont autour de votre table et moi-même et peut-être qu'il y en a d'autres aussi, peut-être qu'on aurait gagné cette bataille et que ce bâtiment aujourd'hui aurait été agrandi et on aurait déjà fait une économie mais je crois que parmi votre équipe certains ont suivi plutôt ceux qui ont voulu l'abattre.

M. Le MAIRE

Je pense qu'en matière de « suivisme », je n'ai pas de leçon à recevoir Monsieur Da Silva. J'ai pris mes responsabilités au moment où il le fallait. En ce qui concerne votre argumentation, ayez la gentillesse de me communiquer tout cela par écrit et nous étudierons vos propositions.

M. DA SILVA

Je vous ai fait une proposition très claire et je crois qu'elle est enregistrée. Le faire pour moitié prix et de faire. Avec moitié prix on saurait le faire, par contre j'ai bien dit que SOCOTEC a certainement bien fait son boulot en disant que la structure est saine. Entre la structure et le second œuvre c'est totalement différent.

M. Le MAIRE

Une fois de plus, les avis techniques sont contestés !

M. FLAHOU

Je voudrais simplement intervenir pour répondre à Monsieur Da Silva. Nous avons examiné hier en commission d'appel d'offres certains lots pour les espaces verts. Comment travaillent les autres espaces verts ? Les entreprises que nous avons consultées, partent d'un point central pour aller travailler dans les autres communes. Pourquoi pas nous, je reviens toujours à ce que disait Jean-François Taillez tout à l'heure, cela sera peut-être une autre manière de travailler. Et si cette autre manière de travailler est un peu plus efficace pourquoi pas. Maintenant pour le toit, je regarde ici, mais comme on a eu le rapport ce matin, je n'ai pas eu le temps de le détailler mais sachez bien, et on ne pourra rien me reprocher, qu'en général lorsque j'ai des informations je les communique en commission. D'autre part en commission, nous avons parlé que les sols avaient des trous. Je vous ai répondu que si des sols avaient des trous, il faut adapter les sols par rapport à l'usage qu'on en fait. Je donne un exemple : si le sol est plat, si c'est pour stocker des véhicules pourquoi refaire un sol ? Donc, nous allons travailler dans la problématique de NOVOPLASTIC. Quand tous les diagnostics seront étudiés et faits, il y aura un travail légitime après en commission entre nous.

M. Le MAIRE

Pouvez-vous m'indiquer ce que vous faisiez des administratifs du service technique et des archives municipales dans le cadre de la réalisation de votre projet « centre ville » ? A ma connaissance, rien n'était prévu.

M. GHESQUIERE

Monsieur Le Maire, n'exagérez pas. Vous savez très bien que sur le site de la Gare, il y a possibilité de faire tout ce que vous venez de citer pour un prix bien inférieur au système NOVOPLASTIC que vous nous proposez.

M. Le MAIRE

C'est votre sentiment. Mais vous l'aviez prévu Monsieur le Maire Honoraire ?

M. GHESQUIERE

Absolument.

M. Le MAIRE

Ah bon !

M. GHESQUIERE

Mais vous aviez voté aussi, en son temps, ce projet.

M. Le MAIRE

Non ? Du tout !

M. GHESQUIERE

Bien sûr que si !

M. Le MAIRE

Madame Callewaert est amnésique aussi alors.

M. GHESQUIERE

Madame Callewaert est amnésique de fait.

Mme CALLEWAERT

Ce que je ne comprends surtout pas, c'est pourquoi quand vous avez fait les bâtiments là-bas, vous n'avez pas tout fait. Vous n'avez pas fait l'administratif en même temps que le reste. Excusez-moi.

M. GHESQUIERE

Parce qu'on fait au fur et à mesure des besoins. C'est comme cela.

Mme CALLEWAERT

Vous trouvez qu'on est bien où on est et payer 80 000 Frs par an depuis douze ans.

M. DA SILVA

Mais Madame Callewaert, ce n'est pas vous, c'est nous. Vous étiez Adjointe à ce moment là et Monsieur Ghesquière était Adjoint.

Mme CALLEWAERT

Ce qu'on avait le droit de faire, c'était les moutons de Panurge et de lever notre doigt.

M. Le MAIRE

Je clos le débat sur cette question précise.

M. GHESQUIERE

Je relève un petit fait dans le budget qui n'est pas inintéressant. Je sais l'intérêt que vous portez à l'insécurité routière et vous avez donc inscrit. Alors le nom de l'appareil, vous allez me le répéter parce que je ne le sais plus.

M. Le MAIRE

Un dimac V.

M. GHESQUIERE

Vous avez instauré ou allez acheter ce dimac V pour le déplacer dans la commune en fonction, je suppose des impératifs nécessaires et je crois que c'est une bonne chose. La sécurité routière on est tous d'accord et je pense que c'est un sujet qu'il faut creuser et comme il y a un poste d'Adjoint de disponible, je vous propose qu'on nomme un poste d'Adjoint à la sécurité routière parce que voilà quelque chose d'intéressant.

M. Le MAIRE

Cette problématique fait l'objet d'une délégation que j'ai confiée à M. DIZY qui a dernièrement organisé une journée « sécurité routière » dont le succès a été relaté dans la presse.

M. GHESQUIERE

Je savais que Monsieur Dizey, faites moi au moins ce plaisir, je savais que Monsieur Dizey était délégué à la sécurité routière. Ceci dit c'est un phénomène

tellement important, je pense que ce serait intéressant de le souligner par la nomination d'un Adjoint à ce phénomène. Ceci dit c'est votre décision.

M. Le MAIRE

C'est l'action qui compte et non la délégation. Nous allons maintenant procéder au vote du budget.

Qui est Pour ? Majorité

Qui est contre ? Groupe « ALLIANCE ET ACTIONS » et le Groupe « BIEN DANS MA VILLE, BIEN DANS MA VIE ».

1.02- AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

**PRESENTATION DU PROJET DE DELIBERATION PAR M. TAILLEZ**

Nous allons profiter pour faire circuler les feuilles que vous voudrez bien signer, attestant du vote du budget.

Monsieur Tailleux présente la délibération.

M. Le MAIRE

Des questions ? S'il n'y en a point je porte aux voix.

Qui est pour : Majorité

Qui est contre : 5 Groupe « ALLIANCE ET ACTIONS »

Qui s'abstient : 4 Groupe « BIEN DANS MA VILLE, BIEN DANS MA VIE »

1.03- FISCALITE 2003 : VOTE DES TAUX

**PRESENTATION DU PROJET DE DELIBERATION PAR M. TAILLEZ**

Monsieur Taillez présente la délibération.

M. Le MAIRE

Y a-t-il des questions ? Je passe aux voix, qui est pour : UNANIMITE, je vous remercie.

Nous passons à la délibération suivante : subventions aux associations. Avant de passer à nouveau la parole à Monsieur Taillez, je rappelle aux personnes concernées par des engagements associatifs de bien vouloir quitter la séance au moment de délibérer. Vous avez la parole, Monsieur Taillez.

#### 1.04- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

##### PRESENTATION DU PROJET DE DELIBERATION PAR M. TAILLEZ

Monsieur Taillez présente la délibération.

Les élus suivants quittent la séance :

- SERVICE DES FAMILLES :

SOPHIE LAFRENOY - GENEVIEVE LEROUGE - CHANTAL NYS - LAURENCE LIPPERT

- RENEE CALLEWAERT - LAURENT WINDELS ;

- RONCQ CULTURE :

RODRIGUE DESMET - ROSE-MARIE BUCHET

- OFFICE MUNICIPALE DES SPORTS :

ANTONIO DA SILVA

- RONCQ SELINKÉGNY :

BENOIT GHESQUIERE - LAURENCE LIPPERT

- ÉCOLE SAINT VINCENT :

JEAN-LOUIS BEAUVENTRE

LE QUORUM EST ATTEINT.

M. TAILLEZ

Y a-t-il des questions particulières.

M. Le MAIRE

Non ! Je porte aux voix : UNANIMITE

Les élus ayant quitté la salle entrent à nouveau en séance.

1.05 - ADMISSION EN NON-VALEUR

**PRESENTATION DU PROJET DE DELIBERATION PAR M. TAILLEZ**

Monsieur Taillez présente la délibération.

M. Le Maire

S'il n'y a pas de questions, je porte aux voix. Qui est pour ? UNANIMITE. Je vous en remercie.

1.06- SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA BECQUE DE NEUVILLE ET SES AFFLUENTS - PARTICIPATION 2003 - NON FISCALISATION DE NOTRE CONTRIBUTION BUDGETAIRE.

**PRESENTATION DU PROJET DE DELIBERATION PAR M. TAILLEZ**

Monsieur Taillez présente la délibération.

M. Le MAIRE

Des questions ? S'il n'y en a pas je porte aux voix, qui est pour : UNANIMITE. Je vous remercie. Merci Monsieur Taillez. Alors nous allons passer maintenant à la partie qui me concerne, celle de l'intercommunalité.

1.07- REMPLACEMENT DE MARIE VANDEPUTTE, ADJOINTE ET CONSEILLERE MUNICIPALE DEMISSIONNAIRE - DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE AU SEIN DU SYNDICAT.

#### PRESENTATION DU PROJET DE DELIBERATION PAR M. LE MAIRE

Monsieur Le Maire présente la délibération.

Je fais appel à candidature. Qui est candidat ? Monsieur Beauventre. Je vais faire circuler des petits papiers et nous allons procéder au scrutin. Je vais demander à Mesdames Lippert, Buchet, Lerouge et Dumoulin de bien vouloir être nos scrutateurs. N'oubliez pas les pouvoirs que vous avez les uns et les autres. Nous allons pouvoir ramasser les petits papiers. Valérie, si vous voulez bien faire circuler l'urne et ensuite nos quatre dames iront dépouiller. Voilà, je vais vous demander de bien vouloir associer les délibérations 7 et 9.

M. GHESQUIERE

On n'a pas les numéros.

M. Le MAIRE

Si, vous les avez dans votre présentation. Le numéro 8 retrait de la commune de Quesnoy et le numéro 9 projet de territoire.

1.08- RETRAIT DE LA COMMUNE DE QUESNOY-SUR-DEULE

1.09- PROJET DE TERRITOIRE

## PRESENTATION DU PROJET DE DELIBERATION PAR M. LE MAIRE

Pourquoi je souhaite les associer ? Parce que ces deux délibérations 8 et 9 entrent en quelque sorte dans le débat d'ordre général sur cette problématique dont l'actualité récente s'est largement fait l'écho. Il s'agissait essentiellement du cadre constitutif du syndicat tant dans la définition de son amplitude géographique que dans ses orientations intrinsèques à moyen et à long terme. Ce petit soubresaut médiatique témoigne pour ma part d'une mini-crise d'ordre à la fois conjoncturel et structurel qui n'est toutefois pas une « tempête dans un verre d'eau » et qui mérite à ce titre toute notre attention. La difficulté conjoncturelle est principalement liée à la jeunesse d'une structure âgée seulement de quatre ans et qui vit là en quelque sorte sa première crise de croissance. N'en soyons pas plus inquiet que cela. L'histoire de la Communauté Urbaine de Lille ou bien encore de l'Europe témoigne d'une progression par crises successives sans pour autant remettre en cause la finalité suprême des buts assignés.

La question structurelle quant à elle résulte d'une différence de visions politiques à long terme entre les tenants d'un syndicat comme base avancée d'une future fusion de communes et les tenants auxquels nous appartenons, d'un syndicat comme axe d'une coopération intercommunale choisie et partagée, dans le respect et le maintien des communes que nous considérons, aujourd'hui et demain, comme les cellules de base de la démocratie de proximité.

Il existe aussi des interrogations quant à la pertinence géographique d'un tel syndicat. Il est évident que celles-ci ne se posent pratiquement pas dans le cadre d'un syndicat émanant d'une volonté politique s'exprimant dans le cadre contractuel et souple de la coopération intercommunale à la carte.

Dans ce contexte, Roncq qui n'est ni de la Lys ni du pays tourquennois mais bien plutôt à la marge de ces deux entités, peut trouver légitimement toute sa place. Dans le cadre d'une vision fusionnelle, le redécoupage géographique devient évident et vient alors poser la problématique ronquoise qui se situe dans un espace intermédiaire. Mais, si chacun des tenants se séparent sur le long terme, ils ne se rejoignent pas moins sur ce constat de base que nous avons tous ensemble analysé : face à l'augmentation constante des services demandés aux communes et donc de leurs dépenses et à la diminution constante des recettes communales, les élus savent qu'une des solutions passe par une coopération intercommunale intelligente et mesurée.

Enfin, il faut mettre au compte de cette crise juvénile, un problème de méthodologie dans le processus de décision qui devrait en partie être réglé par la charte de fonctionnement figurant dans le projet de territoire.

Pourquoi j'ai lié les deux délibérations ? Parce que le retrait de Quesnoy qui recentre sa dimension intercommunale sur le SIVOM Alliance Nord Ouest constitue une des péripéties de la croissance syndicale qui en connaîtra bien d'autres encore. Car la culture intercommunale ne s'établit pas du jour au lendemain même par décret et surtout pas par décret. On sait que la Communauté urbaine de Lille s'est faite par décret mais elle a dû s'imposer petit à petit dans les esprits. Elle résulte au contraire d'un long apprentissage à laquelle chacun d'entre nous est invité.

Pour ma part et celle de l'équipe majoritaire, le syndicat Lys Nord Métropole dont le nom reflète bien la réalité de l'ancrage territorial, reste bien un outil de coopération intercommunale appuyée sur une démarche volontaire dans le but de mettre en œuvre et à la carte des politiques concrètes et utiles et de peser dans le concert de la communauté urbaine. Ce n'est pas toujours le cas. Or un bassin de vie qui approche les 100.000 habitants est un bassin de taille pertinente, qui a plus de poids pour se faire entendre. Dans cet esprit, nous sommes attachés à

une forme syndicale qui doit demeurer comme l'indique le projet de territoire « une structure légère » et rien d'autre. Nous restons donc vigilants contre tout alourdissement infrastructurel et c'est d'ailleurs pourquoi je suis intervenu en conseil syndical hier soir parce que dans le budget primitif qu'on nous proposait, entre le BOD, la réunion Maires-DGS et le budget, il y avait eu des modifications et une modification essentielle qui pour moi était vraiment peu élégante puisque nous passions de 1.800 € dans les charges à caractère général pour la location de biens immobiliers à 11.840 €. Monsieur Deroo s'en est expliqué en disant : « il fallait bien inscrire cette somme pour pouvoir au moment voulu louer ». Avec mon collègue de Bondues, Paul ASTIERS, nous nous sommes opposés à cette inscription budgétaire parce que le débat sur cette relocalisation n'avait pas eu lieu. La grande majorité des Maires du Syndicat se refuseront de faire ce que je qualifie de nomadisme sur la Vallées de la Lys et j'ai même proposé la candidature de Roncq pour accueillir et héberger les agents du Syndicat pour l'euro symbolique. La structure syndicale doit rester légère et pouvoir se satisfaire de son hébergement dans les locaux de l'hôtel de ville de Linselles pour deux raisons :

D'une part parce qu'il nous coûte peu cher 1800 € et deuxièmement parce qu'il est facile d'accès pour le Président Remory. J'ai bien entendu en commission vos remarques, vos inquiétudes, vos interrogations et je les entends sur le projet de territoire. Projet de territoire qui vous a été présenté en décembre, il y a quatre mois. Nous en débattons ce soir bien que le projet de territoire soit une compétence obligatoire du Syndicat. C'est une déclaration d'intérêt général sur une formule d'organisation intercommunale de proximité et je pèse mes mots, qui s'appuie donc sur une conception résolue et d'une union qui ne signifie en aucune façon la disparition de l'entité communale mais garantit au contraire sa pérennité et son développement. Monsieur Varlet, qui était présent, se souvient de mon intervention très ferme de soutien aux communes disant : il est hors de question

que la ville se dilue dans une espèce d'entité floue intercommunale. D'autant plus qu'on sait très bien que si nous perdons notre échelon communal, nous y perdons aussi en terme de démocratie puisque la commune est le premier interlocuteur des citoyens. Donc à ce titre, le projet de territoire est bien et je le répète, je cite : « un projet de coordination des services dans ces thématiques sur lesquelles le comité syndical aura souhaité travailler » et pas autre chose que les thématiques. Le projet de territoire est à compétence obligatoire. Les compétences à la carte sont des compétences que nous aurons choisies. Tout à l'heure nous voterons ou nous ne voterons pas le budget TIC. Le Syndicat donc, je termine cette phrase, relève des compétences que les communes lui auront transférées. Sept orientations prioritaires vous sont proposées à court terme. Ces sept orientations de court terme sont ainsi affirmées à la page 8 de ce projet. Ces huit options ne nous lient pas d'une manière indélébile à chacune de ces orientations, elles ne constituent que des axes de travail sur lesquels une fois finalisés nous aurons à nous engager en totale liberté.

Permettez-moi d'illustrer ces propos par l'exemple de la coopération culturelle que je connais bien pour être en charge de la thématique au syndicat. Ainsi, le Président m'a demandé de travailler à la mise en œuvre d'un événement intercommunal à l'horizon de l'année 2004. Bien qu'il y ait de fortes chances que nous ne décrochions pas de subvention Lille 2004, mon ambition est de mener à bien un projet à échelon intercommunal. Les onze communes l'ont validé hier soir. Mais bien qu'inscrit dans le projet de territoire, chaque ville avait entière liberté de le refuser hier soir.

En matière d'équipements culturels, le projet de territoire propose une mise en réseau des treize bibliothèques de notre territoire syndical visant à échanger des ouvrages, à faire des achats groupés de matériel, de logiciels, à mettre en place un système de prêt intercommunal voire même une gestion intercommunale des bibliothèques. Il s'agit d'orientations pragmatiques inscrites au projet de

territoire mais qui une fois encore n'impliquent pas d'obligation pour nos communes. Et rien n'empêche par ailleurs la ville de Roncq à se mettre en réseau avec une ville comme Tourcoing qui a une médiathèque centrale et qui n'appartient pas au territoire syndical. Nous ne sommes pas pieds et poings liés. Ce sont simplement des axes de travail. On reste dans une totale liberté.

Permettez-moi de vous lire encore une phrase extraite du projet de territoire et qui relève de l'offre culturelle. Elle vous permettra de saisir combien, en dehors du cadre fixé, celui d'un syndicat intercommunal à la carte les questions restent très largement ouvertes et cette ouverture dans les réflexions et les futures orientations est la base même du projet :

« Avant de définir les actions, l'enjeu reste avant tout la question de définir et de mener des activités culturelles intercommunales, à la dimension de la vallée de la Lys et invitant les publics à se positionner vis-à-vis de cette entité ou bien de développer au niveau de chaque commune une vie culturelle harmonieuse et enracinée dans l'histoire, les particularités et les pratiques locales ou encore de viser les deux objectifs » (P. 80).

Vous voyez comme quoi la réponse reste ouverte. On ne tranche pas, on dit : ou on fait de la culture intersyndicale ou on fait de la culture communale ou bien on se situe entre les deux. Cet exemple-là a été pris pour vous montrer combien tout reste ouvert et ne nous enferme pas.

Ceci dit, il faut être cohérent. Le problème de la centralité, pour moi, est un faux problème. Le problème n'est pas dans la centralité. La centralité ne peut pas exister puisque nous ne sommes pas une entité géographique. Nous ne sommes pas nés de l'histoire ni de la géographie. Nous, nous sommes volontairement réunis pour peser et pour faire des choses ensemble. S'il y avait eu Wambrechies ou Marquette, que sais-je encore, elles eussent été les bienvenues. Le but n'était pas un but géographique.

J'ai bien entendu vos inquiétudes et vous les exprimerez si vous le souhaitez. Moi je tenais simplement à vous rassurer. Si cela devenait l'usine à gaz, alors nous nous retirerions. Mais ça ne l'est pas. Il ne faut pas avoir peur. Le projet de territoire c'est quelque chose de très large, de très ouvert. C'est le fruit de toutes les réflexions nourries dans les commissions. Il est généraliste et comme il est généraliste, il est ambitieux. Mais tout ne se réalisera pas. Il faut être clair. Même à l'horizon de 2015. Il y a des vœux pieux. Monsieur Le Maire Honoraire était intervenu, à juste titre d'ailleurs, sur les déplacements. Vous avez donc pour les déplacements un certain nombre de pistes de réflexion, mais rien n'est défini et rien n'est acté. C'est le commencement d'un travail. Tout commence à partir du projet de territoire. Ne pensez pas qu'il faut l'appliquer à la lettre. On commence à travailler à partir de cela et le projet de territoire a le mérite de poser un certain nombre de problématiques. En matière intercommunale, je suis personnellement pour l'audace. Une audace mesurée, libre pour chacune de nos communes. Je vous invite à donner un avis favorable. J'espère que le conseil, unanime, me rejoindra dans cette ambition.

DEBAT
-------

M. COSYN

Oui, bon, je vais rappeler un certain nombre de choses qui nous concernent tous. A savoir que nous avons toujours à « ALLIANCE ET ACTIONS » été partisans de l'intercommunalité. Au mois de février 2002, j'ai ressorti le texte pour ce soir, nous avons voté de façon unanime pour ce syndicat intercommunal et je me permets de vous rappeler que vous souhaitiez être très prudent au niveau d'un éventuel transfert de compétence et nous ne pouvons qu'être tout à fait d'accord avec vous. Ce syndicat intercommunal, cela peut-être une chance sur un certain nombre de points par exemple tout à l'heure, je vous disais qu'il faut

essayer de trouver d'autres solutions au niveau des dépenses, cela peut être une occasion de réduire des coûts. Cela peut être l'occasion de voir les choses, les coûts différemment. C'est effectivement un moyen d'avoir une certaine force par rapport à LMCU pour discuter. Je pense qu'il y a des premiers objectifs par exemple : avoir une force pour mettre en place un réseau de transports en commun qui soit relativement praticable. Moi j'ai des salariés qui viennent de Comines, de Bousbecque. Bousbecque ce n'est pas loin, mais il vaut mieux venir à pied le matin qu'en bus. De Comines c'est quasiment pareil. Il y a des propositions qui sont intéressantes. Il y a des propositions, moi je les qualifie un peu d'utopies, il y a des ambiguïtés dans ce texte. A un moment donné, on me dit qu'il faudra garder une structure légère. Cinq lignes plus loin, on parle de créer des fiscalités pour chaque intervention ou pour chaque transfert de compétence. On parle de dépenses et de recettes pluriannuelles. A un autre endroit, on va redire oui, il faut maintenir totalement la dépense des communes et là nous serons vigilants et c'est très important et un peu plus loin on nous parle d'une centralité, d'un centre de décision unique, d'un chef, d'un leader pour l'ensemble des communes. Je pense que ce texte, tel qu'il est présenté ce soir, devrait être amendé et il serait intéressant qu'on puisse prendre le temps entre nous, peut-être lundi ou mardi sous forme d'un conseil municipal restreint à ce texte pour que nous amendions ce texte, en ne gardant que l'essentiel qui nous paraît très intéressant en raturant, en supprimant les passages qui sont pleins d'ambiguïté et qui risqueraient à terme de nous poser problèmes. Je fais confiance à votre vigilance, au niveau de l'intercommunalité et au niveau de la sauvegarde des intérêts de Roncq, mais il y a quand même pas mal de choses qui à l'horizon 2015, peuvent nous amener à penser que certains parmi ce syndicat intercommunal ont des visées politiques à moyen et long terme. Je ne sais pas s'ils seront encore en service dans dix ou treize ans. Mais eux le croiront et on a un certain nombre de projets à ce niveau-là. Parfois on a l'impression en lisant ce texte, et c'est

surtout pas ce qu'on voulait nous qu'un syndicat intercommunal à la carte, ait une tentative de sécession, une mini LMCU, une espèce de crise d'indépendance par rapport à un pouvoir central. Il y a des choses qui sont indiquées et qui sont très nettement d'incompétence de LMCU. D'autres qui sont sous-jacentes et qui ne sont pas bien explicitées et enfin d'autres qui ne sont parfaitement pas de la compétence d'un syndicat intercommunal. J'ai un certain nombre d'inquiétudes sur cela, non pas sur le fait que vous défendiez Roncq par rapport à ce syndicat intercommunal. Nous devons rester vigilants de façon à ce qu'il ne puisse pas avoir de dérives. Si on transfère un certain nombre de compétences, on arrivera à transférer tout ce qui nous reste et il ne restera plus rien. Soyons vigilants. Alors je repose la question, je souhaiterai que l'on puisse se prendre quelques heures, l'ensemble du conseil municipal en début de semaine prochaine, de façon à ne pas retarder la réponse à l'ensemble du syndicat, de façon à amender un certain nombre de phrases, de textes qui sont quand même porteurs d'ambiguïté. A la limite on n'enlèverait strictement rien à la valeur du projet de territoire s'ils étaient supprimés. Il n'y aurait qu'un seul avantage c'est supprimer un langage technocratique qui est un peu l'expression d'un ou de deux membres de ce syndicat pour diviser.

#### M. Le MAIRE

Je suis d'accord avec vous. Sur la méthode je ne peux pas être d'accord. Pourquoi ? Parce que vous avez eu quatre mois pour en discuter depuis la présentation de Wervicq. Monsieur Varlet était présent. Si vous aviez des remarques à faire, Monsieur Varlet devait les faire à ce moment-là. Non Monsieur Varlet. Je ne peux pas.

M. VARLET

On avait eu le document une semaine avant la réunion et sans avoir la possibilité de nous réunir nous-même. J'ajouterai simplement, Monsieur le Maire, que vous êtes quand même l'animateur de l'équipe d'un conseil municipal...

M. Le MAIRE

Oui, mais pas de l'opposition. Il vous revient d'animer votre groupe et de porter vos avis dans les lieux institutionnels prévus à cet effet.

M. VARLET

Vous êtes l'animateur d'un Conseil Municipal. Vous souhaitez une unanimité autour de ce projet. Je pense que la moindre des choses, c'était que vous organisiez un débat, une soirée complète sur ce sujet-là.

M. Le MAIRE

Non Monsieur Varlet, je ne peux pas vous laisser dire cela. Je ne suis pas l'animateur de l'opposition. Quatre mois se sont écoulés depuis la réunion de présentation. Le projet est passé deux fois en commissions et personne n'a cru bon faire de remarques. Les langues ont commencé à se délier il y a quinze jours seulement. Un peu tardivement, convenez-en !

M. COSYN

Juste une précision. Ce texte, nous l'avons récupéré avant Noël. Nous avons travaillé entre nous au niveau d'Alliance et Actions. Il était lourdement raturé et écrit et travaillé. Nous avons fait entre nous un document de synthèse sur lesquels nous nous sommes prononcés au niveau d'Alliance et Actions. Maintenant que nous n'ayons pas provoqué le débat au niveau d'une commission, c'est quand même élémentaire que vous convoquiez les commissions pour en parler. On en a

parlé en commission la semaine dernière, vous n'y étiez pas. Ce serait intéressant qu'on en discute à ce moment-là. Je ne vous reproche pas d'avoir été absent à cette commission, mais on aurait pu en parler. Aujourd'hui on va décider sur un texte, alors qu'il y a moyen de l'amender.

M. Le MAIRE

Monsieur COSYN, je ne suis pas absent des commissions mais représenté par un adjoint délégué. Ceci dit, Monsieur Cosyn, si vous avez travaillé en interne de votre groupe, pourquoi alors n'avez-vous pas communiqué votre avis lors de la commission du 5 février dernier ?

M. GHESQUIERE

Monsieur le Maire, vous m'avez fait la preuve d'une certaine forme d'amnésie aussi, puisque j'étais à cette réunion à Wervicq et j'ai posé des questions dont une qui vous intéresse puisque j'ai demandé en fin de réunion, il y avait ici trois ou quatre personnes présentes. Je ne sais pas mais je pense que Madame Callewaert devait y être.

Mme CALLEWAERT

Non ! Je n'y étais pas.

M. GHESQUIERE

Ah bien voilà, manque de bol ! Non mais je l'ai fait exprès ! Il y avait donc quelques personnes présentes et j'ai posé trois questions et la dernière était celle-ci : y a-t-il possibilité d'amender ce texte. Le Président, en personne, m'a répondu oui ! Et après l'on apprend que les onze communes doivent voter le texte. Il y a les quatorze ou quinze pages que chaque conseiller a en main. Mais le document en général fait 115 pages. On doit voter dans des termes similaires...

M. Le MAIRE

On ne vote pas Monsieur le Maire Honoraire, on donne un avis.

M. GHESQUIERE

Bon ! On doit donner un avis, on doit tous être d'accord sur ce document de 115 pages. Donc on n'est pas d'accord sur l'avis à donner. Vous pouvez l'admettre cela. Il faut quand même que le public sache aussi parce que, peut-être, il fallait vous écrire ou donner des courriers, je ne sais pas. Mais il faut quand même que le public sache aussi ce qui est dans le document puisque on les invite à participer, on pourrait peut-être leur dire aussi ce qui est noté dans le document. Il est noté par exemple dans les objectifs, la réalisation : « spatialiser les ambitions (page 8) la création d'un corps de territoire doté d'équipements de centralité permettant de juguler les attractions subies au profit d'un pôle d'attraction volontairement constitué et organisé ». Qu'est-ce que cela signifie en langage français ?

M. Le MAIRE

Nous n'allons pas nous lancer dans une exégèse du projet de territoire qui comporte 116 pages. Au-delà du langage technocratique, j'en conviens avec vous, chacun comprend la philosophie et les grandes orientations du syndicat.

M. GHESQUIERE

Comprenez quand même qu'il y a matière à débat sur un document aussi important. On s'engage, parce que je connais un peu comment cela fonctionne dans ce type de syndicat voire LMCU. Il va arriver un moment où il va se passer, devoir se prendre des décisions et on va se référer à un document et ce document sera celui-ci et on nous dira à ce moment-là dans un, deux, ou trois ans

mais vous l'avez voté. Je sais comment cela fonctionne. C'est comme cela que cela fonctionne. On nous dit à ce moment-là, vous l'avez voté. Moi je ne peux pas admettre que ce document on l'accepte tel quel. On affirme des choses à certains endroits. Je prends dans les sept objectifs, il y a un mot que j'aurai aimé changer puisqu'on dit qu'il faut créer une police intercommunale en obtenant pour Lys Nord Métropole le statut de laboratoire d'expérimentation des autorités nationales. Très bien ! Je suis d'accord sur le principe mais il y a un mot que je voudrais changer : le créer en expérimenter.

M. Le MAIRE

Vous l'avez dans la phrase, Monsieur le Maire Honoraire. On parle d'expérimentation.

M. GHESQUIERE

Alors dans la phrase : expérimenter une police intercommunale en obtenant pour ...

M. Le MAIRE

Le projet de territoire n'a pas force de loi. Le caractère opérationnel réside dans les choix à la carte.

M. FLAHOU

Merci, Monsieur le Maire. Une petite question pratique quand même. A la page 7 et à la page 13 et dans d'autres pages, on parle, parce qu'on vote sur un texte qui n'est forcément peut-être plus valable, pourquoi ? Parce que on cite à la fois Quesnoy-sur-Deûle plusieurs fois et douze communes au lieu de onze.

M. Le MAIRE

Bien entendu. Ce document en tant que tel est déjà dépassé par l'histoire du syndicat qui évolue, s'adapte et se transforme.

M. VARLET

Monsieur le Maire je souscris entièrement aux propos que vous avez tenus tout à l'heure et nous partageons Alliance et Actions, votre vision de l'intercommunalité. Seulement on a l'impression de ne pas s'y retrouver dans ce projet de territoire et de ne pas retrouver ce que vous préconisez et ce que nous partageons avec vous. C'est là notre inquiétude. Il y a quand même des notions à l'intérieur qui justifieraient éventuellement la création et c'est peut-être l'arrière pensée de certains et vous nous l'avez dit vous même et qui justifierait sans doute la création d'une communauté de communes qui pourquoi pas seraient indépendantes de Lille Métropole Communauté urbaine. C'est peut-être le dessin caché de certains Maires de Lys Métropole...

M. Le MAIRE

C'est juridiquement impossible.

M. VARLET

Il y a pourtant des communautés de communes à l'intérieur de l'arrondissement de Lille. On est bien d'accord. Cela existe et c'est en dehors de la Communauté Urbaine. Supposons que ces communes de Lys Métropole essayent de constituer une communauté de communes et ensuite se détachent de ... C'est peut-être le dessin ...

M. Le MAIRE

Mais nous ne sommes pas en opposition avec LMCU. La preuve est que la communauté urbaine finance une partie de notre projet TIC. Nous voulons simplement y peser davantage pour rétablir l'équilibre d'un balancier davantage tourné aujourd'hui vers les grandes villes de la métropole.

M.VARLET

Ceci est votre vision, mais il y a peut-être d'autres visions, d'autres Maires du Syndicat Lys Nord Métropole et cela peut-être un mini CUDL.

M. Le MAIRE

Le syndicat est une institution démocratique où chacun a le droit d'exprimer son opinion. Une majorité d'avis se dégage au terme normal des procédures délibératives.

M. GHESQUIERE

Sur votre discours lorsqu'on vous entend, effectivement vous savez bien vendre les choses mais vous n'êtes jamais d'accord avec ce qu'on dit. Vous savez très bien présenter les choses. Cela vous va mieux comme cela. Bien, à ce moment-là lorsqu'on lit la délibération qui fait qu'une douzaine de lignes, on lit quand même : « ce projet doit maintenant faire l'objet d'un examen de manière à ce que nous puissions nous positionner formellement sur ces objectifs et son contenu ». C'est formel. Ce n'est pas de la forme qu'on parle, formellement c'est... Ah ben oui mais il y a la voix de son maître qui cause à côté.

M. Le MAIRE

Monsieur GHESQUIERE, je ne puis admettre cet écart de langage. Je vous prie de bien vouloir vous excuser auprès de Monsieur Dubois.

M. GHESQUIERE

Je m'excuse Monsieur Dubois.

Ensuite, il permet de traduire les ambitions des Elus du territoire en terme d'aménagement et de développement à l'horizon 2015. On vient dans cette notion de continuité de ce document. Tout ce qui est dedans nous engage. C'est bien le terme de la délibération.

M. Le MAIRE

Je vous propose de formuler un texte pour exprimer la volonté unanime de notre Conseil quant à l'orientation intercommunale dans laquelle il souhaite s'engager. Reprenons le second paragraphe : de manière à ce que nous puissions exprimer notre avis sur ces orientations, cet outil prospectif permet au Syndicat Intercommunal Lys Nord Métropole d'affirmer avec force que sa démarche vise à défendre une entité dans le respect de l'intégrité communale et en dehors de toutes centralités territoriales. Faire vivre le territoire dans Lille Métropole Communauté Urbaine... et là on ne bouge plus non, sauf faire vivre le territoire Nord Métropolitain dans Lille Métropole jusqu'à intercommunal de proximité et nous vous proposons donc de vous prononcer sur ce document : favorable, défavorable et sans avis. Cela vous convient ?

M. GHESQUIERE

C'est déjà beaucoup plus proche, mais ce que je ne voudrais pas c'est qu'on utilise ce document pour nous dire un jour : vous l'avez approuvé. Ça je ne veux pas parce que dans ces cas-là, on est lié par tout ce qui est marqué là-dedans. Ce serait une catastrophe.

M. Le MAIRE

On peut rajouter : « ce document n'a pas de réelle portée juridique ».

M. COSYN

N'a aucune valeur indicative.

M. GHESQUIERE

Cette formule n'a qu'une valeur indicative, cela m'agrée.

M. Le MAIRE

Sans portée juridique. On met cela

M. GHESQUIERE

Est-ce que quelqu'un peut la relire d'ici la fin du Conseil.

M. Le MAIRE

Alors puisque nous avons des technologies modernes, nous allons retaper cela pendant qu'on continue nos débats et on reviendra sur la question à la fin du conseil.

Je vous donne le résultat du vote pour le remplacement de Madame Vandeputte et en fonction de la candidature de Monsieur Beauventre : nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33, nombre de bulletins blancs ou nuls : 5, suffrages exprimés : 28. Monsieur Beauventre vous êtes élu. Vous êtes mon suppléant au Syndicat Intercommunal. Je vous remercie et vous félicite. Vous serez attentif, je le sais. Nous allons voter si vous voulez bien le retrait de Quesnoy-sur-Deûle. Qui est pour le retrait de Quesnoy-sur-Deûle ? UNANIMITE.

## 1.10- CONTRIBUTIONS BUDGETAIRES 2003.

### PRESENTATION DU PROJET DE DELIBERATION PAR M. LE MAIRE

Par contre, pour les contributions budgétaires 2003 et notamment sur les TIC, je vais faire un petit point et je vais appeler Juliette Herman à mes côtés parce que si vous avez des questions d'ordre technique, elle y répondra. Juliette est la chargée de mission TIC au sein du Syndicat Intercommunal.

En ce qui concerne le site internet du syndicat, celui-ci est financé à 100% par le Conseil Régional. Les coûts sont répartis comme suit : 22 000 € correspondent à une valorisation du travail du syndicat et 22 000 € correspondent à l'organisation du site, dont 44 000 € financés par la région. L'hébergement du site, lui, est naturellement à la charge des communes. Il est prévu pour le mois d'avril. J'espère que ce ne sera pas un poisson. L'intranet, c'est le site internet qui est interne à un organisme vivant (mairie). Nous sommes reliés en réseau à travers des ordinateurs et on ne peut accéder à cet internet en interne sans accès à internet. L'extranet, c'est un site internet qui permet de mettre à disposition certaines informations à un public réservé, identifié. Cela veut dire que nous communes du syndicat, pourrions aller sur un espace qui nous est réservé avec un mot de passe pour obtenir un certain nombre d'informations du syndicat. L'outil qui sera étudié par le syndicat est un outil extranet. Les objectifs de l'extranet intersyndical sont de pouvoir communiquer au sein du syndicat de façon plus dynamique, de favoriser l'échange entre les communes sur des projets en offrant des espaces de discussion.

Juliette ici présente est en train de mener une étude sur les besoins effectifs du syndicat et elle nous présentera un peu tous les outils qui peuvent être associés à l'extranet. Elle va nous réaliser un cahier des charges précis qui sera soumis aux Maires du syndicat et une fois validé, nous ferons appel à candidature

pour lancer la réalisation de cet outil financé à 50% par le Conseil Régional et l'hébergement est prévu pour la fin de l'année. Vous voyez la première étape le site internet, l'extranet pour la fin de l'année 2003.

Ensuite nous avons le problème du haut débit et là nous sommes sur l'expérimental. On va tenter d'étudier la faisabilité de la technologie WIFI. Il s'agit d'une connexion haut débit sans fil par les ondes hertziennes, une technologie en plein essor qui pourrait répondre à certains besoins du territoire. Il y a des zones qui ne sont pas desservies notamment par l'ADSL. Pour les particuliers ou les entreprises cela permettrait de relier des bâtiments. En la matière, nous sommes dans une étude en partenariat avec DIGIPOR et LMCU qui nous financent à 100% le WIFI pour l'analyse des besoins du territoire, pour l'analyse des connexions, pour l'organisation du cahier des charges WIFI. La mise en place des antennes hertziennes est financée à 100 %. Cette mise en œuvre est actuellement expérimentale parce qu'elle est très contrôlée par l'ART et la mise en œuvre serait faite par l'opérateur retenu après l'appel à candidature. Le syndicat pourrait servir de cadre expérimental au WIFI. Pour votre information, le poste de chargée de projet est financé pour 50% par le Conseil Régional.

Il est porté par le Conseil Régional en partie et une somme en investissement a été prévue pour ce poste de chargée de projet TIC qui correspond à l'achat d'un ordinateur portable, pour travailler. C'est une dépense 2002 et d'autres achats en 2003 de logiciels. Je voulais dire pourquoi nous en sommes là et quel est l'objet de la participation de la ville de Roncq à l'ensemble de ces postes qui sont ouverts et qui représentent pour l'année 2003 la somme de 10 665,65 € et je vous propose d'émettre un avis favorable à cette chose. Juliette HERMAN est à votre disposition pour répondre à vos interrogations d'ordre technique.

DEBAT
-------

M. MATHON

Est-ce qu'on a bien tout pesé parce que aujourd'hui la télévision numérique est sur le point de chavirer. Si on fait l'informatique par les ondes hertziennes, on limite un peu les antennes par-ci, par-là, bientôt notre tête sera un micro-onde.

Mme HERMAN

L'intérêt de cette étude c'est tout d'abord de faire une analyse des besoins sur l'ensemble du territoire du syndicat, parce que pour l'instant on a aucune idée des connexions, des possibilités de connexion sur le territoire. Cette étude va permettre de faire cette analyse des besoins et de l'existant au niveau du territoire. Ce qui nous a été offert, c'est de nous porter comme terrain d'expérimentation pour cette technologie. On va pouvoir effectivement voir si elle peut répondre à certains de nos besoins. C'est une société qui fera cette étude et qui pourra voir si juridiquement c'est possible, s'il y a des limites techniques, si cela ne peut répondre que sur une partie du territoire. Tout cela c'est l'étude qui va le dire et, peut-être que cela n'ira pas jusque la pose de ces antennes. Pour l'instant on ne peut pas le dire mais l'étude va au moins permettre de savoir où on en est au niveau du territoire. Si dans un futur proche ou lointain cela risque de s'améliorer et si cette technologie peut apporter des choses dans l'immédiat et résoudre certains problèmes.

M. DA SILVA

Moi je serais assez d'accord avec Monsieur Mathon dans le sens où aujourd'hui la technique, l'ADSL dans notre territoire fonctionne très bien. J'y suis connecté et je m'en sers tous les jours. C'est quelque chose qui est formidable. Il y a le câble également qui permet aujourd'hui de se connecter au haut débit. Je ne suis pas contre la nouvelle technologie mais qu'on aille le faire là où il n'y a pas l'ADSL aujourd'hui. On a quelque chose qui fonctionne très bien. Pourquoi chercher des

nouveautés qui vont nous poser des problèmes et sur lesquelles on va faire retarder le projet parce que tout cela va ramener des difficultés de toutes sortes qu'aujourd'hui on ne connaît pas et pourquoi être le pilote de quelque chose qu'on n'a pas besoin.

M. Le MAIRE

Attention, toutes les communes du syndicat n'ont pas aujourd'hui l'ADSL.

Mme HERMAN

Toutes les communes déjà n'ont pas l'ADSL. Je pense surtout aux plus petites pour l'instant, que France Télécom n'est pas prêt en tout cas dans l'immédiat. Lorsque je parle dans l'immédiat c'est dans l'année qui suit et peut-être dans les deux ou trois ans de venir développer l'ADSL sur l'ensemble du territoire. C'est déjà une volonté de France Télécom forcément de ne pas venir sur le territoire. Techniquement l'ADSL ne peut pas être mis sur l'ensemble du territoire : c'est-à-dire que vous avez un débit qui est beaucoup faible quand on s'éloigne du centre téléphonique. Je ne vais pas rentrer dans les détails techniques. Mais il y a des problèmes techniques auxquels on ne peut pas faire face.

C'est là où on dit : peut-être que le WIFI peut faire relais avec ce qui existe déjà et c'est pour cela que l'étude reprend l'existant. Il ne s'agit pas de mettre du WIFI là où il y a de l'ADSL puisqu'on a déjà l'ADSL, on ne mettra pas le WIFI. Par contre, là où l'ADSL s'arrête, mettre du WIFI peut-être, cela répondra à un besoin de certaines communes. Moi je pense surtout aux plus petites communes et certaines grosses communes qui ont de l'ADSL mais une partie de leur territoire n'est absolument desservie, plus les zones d'activités où se trouvent les entreprises qui n'ont pas du tout l'ADSL et on sait aujourd'hui que c'est un gros souci pour les entreprises. Cela peut être des axes de recherche pour cette technologie.

M. DIZY

Comme l'a dit Juliette Herman, la technologie WIFI est complémentaire à l'ADSL ou elle peut être parfois concurrente, à savoir que parfois on peut imaginer qu'un poste soit branché sur l'ADSL et partage via WIFI sa connexion à l'ADSL. Cela marche également. Cela peut être aussi un moyen pour promouvoir le système ADSL. Cela permet à plusieurs personnes de profiter de l'ADSL dans le cadre d'une unité de transmission.

M. DESMET

Au niveau du parc informatique, je pense que Roncq en a un bon mais dans les autres villes est-ce que ce sera possible d'avoir un parc informatique identique pour tout le monde, pour l'extranet ou des choses comme cela.

MME HERMAN

C'est justement ce que je vais faire en faisant l'état de lieux de chaque commune pour voir un peu où elles en sont au niveau du parc informatique, notamment les plus petites. Dans ce qui a été prévu il y a aussi une mutualisation au niveau de l'achat de matériel, si cela est possible et voir où en sont les communes, celles qui vont manquer de matériels. Je ne pense pas que ce sera de très gros investissements puisqu'en fait au niveau de extranet, vous allez simplement vous connecter à internet et entrer un mot de passe et un identifiant. Vous êtes identifié, vous allez avoir accès aux informations. Vous avez juste besoin, à priori, d'une connexion internet. Maintenant si on va plus loin, dans une mutualisation d'outils, il y a aura peut-être effectivement des choses à revoir au niveau des parcs informatiques. Dans l'immédiat, en tout cas, sur le projet internet, extranet, je ne vois pas en quoi il y aurait besoin de revoir le parc informatique.

M. DESMET

Au niveau sécurité au niveau d'extranet, il n'y a pas de risque au niveau des municipalités.

MME HERMAN

Non, il n'y a pas de problèmes parce que lorsque vous allez vous connecter, il y aura un mot d'identifiant. C'est très sécurisé, il n'y a donc pas de soucis.

M. DIZY

En terme de sécurité, les risques proviennent toujours de l'intérieur, presque toujours. C'est rarement quelqu'un qui vient craquer un code, c'est une indiscretion ou un code qui a été trouvé et mal caché.

M. Le MAIRE

Voilà, s'il n'y a pas d'autres questions. C'est vrai que ce sont des choses qui nous dépassent mais on sent qu'il faut y aller parce que c'est l'avenir, d'autant plus qu'on va être rattrapé par la télé-procédure en 2005, donc il faut s'y préparer. Bien, je remercie Juliette en lui souhaitant bon vent dans sa mission. On souhaite qu'elle mène à terme ses projets TIC au sein du Syndicat. Voilà, je porte aux voix ? Qui est pour ? UNANIMITE. Vous pourrez dire au Président Remory que le budget TIC a été voté. Il sera ravi. Merci Juliette.

Je vous fais une nouvelle lecture du texte :

NOUS AVONS DEJA EU L'OCCASION, LES UNS ET LES AUTRES, DE PARTICIPER LE LUNDI 2 DECEMBRE 2002 A WERVICQ-SUD, A LA PRESENTATION DU PROJET DE TERRITOIRE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL LYS NORD METROPOLE.

CE PROJET DOIT MAINTENANT FAIRE L'OBJET D'UN EXAMEN PAR CHACUN DES CONSEILS MUNICIPAUX DES 11 COMMUNES CONCERNEES (BONDUES, BOUSBECQUE, COMINES, DEULEMONT, HALLUIN, LINSELLES, MOUVAUX, NEUVILLE- EN -FERRAIN, RONCQ, WARNETON, WERVICQ-SUD), DE MANIERE A CE QUE NOUS PUISSIONS EXPRIMER NOTRE AVIS SUR CES ORIENTATIONS.

CET OUTIL PROSPECTIF PERMET AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL LYS NORD METROPOLE D'AFFIRMER AVEC FORCE, QUE SA DEMARCHE VISE A DEFENDRE UNE IDENTITE DANS LE RESPECT D'UNE INTEGRITE COMMUNALE ET EN DEHORS DE TOUTE NOTION DE CENTRALITE TERRITORIALE, TOUT EN CONTRIBUANT AU

DEVELOPPEMENT DE LA METROPOLE LILLOISE. FAIRE VIVRE LE TERRITOIRE NORD METROPOLITAIN DANS LILLE METROPOLE COMMUNAUTE URBAINE, EN CREANT DES SYNERGIES ET DES COMPLEMENTARITES, TEL EST L'ENJEU MAJEUR DE CE PROJET. IL PERMET DE TRADUIRE LES AMBITIONS DES ELUS DU TERRITOIRE EN TERME D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT A L'HORIZON 2015, EN RENFORÇANT UNE ORGANISATION INTERCOMMUNALE DE PROXIMITE.

CE DOCUMENT D'ETUDES N'A QU'UNE VALEUR INDICATIVE, SANS PORTEE JURIDIQUE.

NOUS VOUS PROPOSONS DONC DE DONNER UN AVIS : FAVORABLE DEFAVORABLE, SANS AVIS.

Je porte aux voix ? Qui donne un avis favorable : UNANIMITE. Merci j'en suis vraiment content et je vous remercie parce que ça été un accouchement difficile mais vraiment je vous remercie de cette collaboration précieuse.

M. COSYN

Mais Monsieur le Maire, vous êtes bien d'accord qu'on ne pouvait pas laisser la délibération en l'état.

M. Le MAIRE

Tout à fait. Cela nous donne toute la mesure d'un Conseil comme force délibérante.

M. GHESQUIERE

Tout simplement tout à l'heure vous avez parlé de conquête de l'Ouest, eh bien là vous avez eu une « Roncq attitude » tout à fait correcte.

M. Le MAIRE

Merci, Monsieur le Maire Honoraire.

1.10 - LILLE METROPOLE COMMUNAUTE URBAINE - TRANSFERT DE LA COMPETENCE ECONOMIQUE - TRANSFERT DES CHARGES CORRESPONDANTES.

PRESENTATION DU PROJET DE DELIBERATION PAR M. TAILLEZ

M. Taillez présente la délibération.

Nous avons bien entendu toutes les remarques qui ont pu être faites et notamment celles de Monsieur le Maire Honoraire qui a bien connu le fonctionnement de l'UAT et qui nous a rappelé que le fonctionnement de l'UAT

s'appuyait sur des bases induisant une notion de solidarité assez forte. Nous vous proposons aujourd'hui, non pas de voter pour ou voter contre ce rapport mais de nous abstenir et nous avons mentionné un certain nombre de choses. Bien évidemment on peut s'appuyer sur la loi et on rappelle les textes en question. Par contre je pense qu'on peut effectivement s'interroger sur la façon dont se sont déroulés les travaux de la commission. Elle s'est réunie deux fois, une fois pour voter, pour élire le bureau, et la seconde fois pour voter le rapport. Entre deux, effectivement silence radio. Le bureau a travaillé probablement mais nous petits membres de la commission, on n'a pas vu grand chose. Je pense qu'il est intéressant de le préciser. Les conditions dans lesquelles, les évaluations de transfert de charges se sont déroulées, n'ont pas permis d'informer complètement les Elus des communes concernées, d'aboutir à une lisibilité des modes de calcul, malgré quand même l'unanimité de la méthode choisie par les membres de bureau, de réfléchir avec tout le recul nécessaire sur cette problématique, d'imaginer toutes les répercussions possibles sur le long terme, et de prendre en compte les particularités de chaque syndicat à vocation économique. C'est notamment notre cas puisque nous sommes en droit de nous étonner d'une transposition intégrale des règles de répartition en vigueur au sein de l'UAT. Ces règles s'appuyaient sur une notion de solidarité forte et pour cette raison aujourd'hui cette règle-là continuerait à être appliquée. Les moyens et notamment les personnels du syndicat UAT ont été repris à Lille Métropole communauté Urbaine. Ils ne sont pas spécifiquement dédiés aux Communes de l'UAT. Ils sont réintégrés globalement dans Lille Métropole Communauté Urbaine. Donc on peut s'interroger sur la mutualisation communautaire de ces personnels. Et enfin on peut s'interroger également sur la pérennisation du dispositif de transfert de charge. C'est pourquoi, nous vous proposons de ne pas vous prononcer sur ce dispositif et par conséquent de vous abstenir de toutes décisions et de solliciter Monsieur le Président de LMCU un nouvel examen de ce

dossier par la commission compétente de manière à dégager un consensus équitable pour toutes les communes concernées.

DEBAT
-------

M. GHESQUIERE

Je suis assez satisfait de ce que vous présentez suite au travail qui a été fait en commission, la dernière fois. Je mets quand même un bémol. Il faudrait qu'on se réserve la possibilité d'ester près du tribunal administratif en cas de décision unilatérale de Monsieur le Président de la Communauté parce qu'il est en droit de le faire, puisque le système de vote, qui nous est appliqué pour ce type de délibération, c'est 2/3 des communes pour la moitié de la population ou la moitié des communes pour les 2/3 de la population. Dans tous les cas de figures on doit s'incliner. Au cas où le Président décide d'appliquer le règlement, il faut quand même qu'on se réserve la possibilité d'aller en justice. Ce que je voudrais dire aussi c'est que le caractère, moi qui me semblait, c'est le mot que j'avais employé en commission, le caractère inique de la répartition, car lors de l'établissement des cotisations de l'UAT par trois en fois en dix ans ces critères ont été revus de façon à y impliquer toujours un peu plus de solidarité des communes qui profitaient de l'expansion industrielle en l'occurrence Neuville et Roncq et donc dans cette cotisation que nous versions à l'UAT, une énorme part de redistribution de taxe professionnelle revenait à l'ensemble des quatre communes. Aujourd'hui vouloir pérenniser le système revient à dire Roncq payait, aujourd'hui on redistribue entre 86 communes mais en plus vous vous avez une surcotisation. Ce qui n'est pas vraiment admissible.

Cela donnait une prime en quelque sorte ou cela donne une prime aux communes qui n'avaient jamais rien tenté au niveau intercommunal. Je trouve que cela on ne

peut pas l'admettre, qu'on décide de transférer le personnel, OK, les charges, OK, mais pas de pérenniser une cotisation comme cela.

M. Le MAIRE

Je partage complètement votre avis, d'autant plus que le Président de la commission des finances, Jean-Pierre Balduyck, dans sa déclaration hier au conseil municipal de Tourcoing, validait cette remarque pour autre chose d'ailleurs, pour le syndicat Ravenne les Francs, en disant que finalement ils avaient anticipé sur la loi Chevènement en matière économique. Là-dessus, je pense qu'on est tout à fait en phase. Une totale équité doit régner pendant et après le transfert des charges qui ne doit pas léser les communes qui avaient, en sont temps, fait preuve d'un dynamisme particulier.

Nous procédons au vote. Qui s'abstient ? UNANIMITE pour l'abstention. Nous remercions Monsieur Taillez pour cette nouvelle mouture.

Nous sommes encore dans l'intercommunalité active, pragmatique et intelligente puisque Madame Vandewiele va nous proposer d'adhérer au challenge raid intercommunal.

1.11- CHALLENGE RAID - ACTION INTERCOMMUNALE - PARTICIPATION AU PROFIT DE L'ASSOCIATION LOISIRS JEUNES (A.L.J.) DE LINSELLES.

**PRESENTATION DU PROJET DE DELIBERATION PAR MME VANDEWIELE**

Madame Vandewiele présente la délibération.

M. DA SILVA

Je n'ai pas de question mais j'applaudis des deux mains, étant donné que c'est le genre d'activité qui doit se faire et qui doit devenir fort dans nos Communes environnantes.

M. Le MAIRE

Merci Madame VANDEWIELE. Qui est pour ? UNANIMITE.

1.12- ILOT GALISSOT - RETROCESSION DE LA BOURLOIRE DU CERCLE SAINT LOUIS - AUTORISATION DE SIGNER L'ACTE CORRESPONDANT -

PRESENTATION DU PROJET DE DELIBERATION PAR MME CALLEWAERT

Madame Callewaert présente la délibération.

M. Le MAIRE

Y a-t-il des questions ? Monsieur Varlet.

M. VARLET

Simplement une précision, Monsieur le Maire, nous ne voterons pas cette délibération parce que vous connaissez notre position par rapport à ce projet. Nous sommes évidemment pour la reconstruction d'une Bourloire mais pas en ces lieux et place. On s'est déjà exprimé là-dessus, je pense.

MME CALLEWAERT

De n'importe quelle façon, si on l'avait bougé, on risquait bien que ce soit repris par le Plan de Patrimoine actuel et on n'aurait pas pu la bouger non plus. C'est ce qui est arrivé à Tourcoing.

M. GHESQUIERE

Vous deviez voir si c'était possible de lui trouver un classement quelconque.

M. Le MAIRE

Demande a déjà été faite auprès de la DRAC. Je porte aux voix, qui est pour ?

*Pour : Majorité*

*Abstentions : 5 Groupe « ALLIANCE ET ACTIONS »*

### 1.13 - PROPRIETE COMMUNALE : 1 SENTIER DU VINAGE - ACTUALISATION DU LOYER

#### PRESENTATION DU PROJET DE DELIBERATION PAR MME CALLEWAERT

Madame Callewaert présente la délibération.

M. Le MAIRE

Voilà, vous avez la photo qui apparaît derrière Monsieur Varlet. Belle photo de maison. Voilà y a-t-il des questions ? Monsieur Varlet.

M. VARLET

Lors de la dernière commission, nous avons émis l'hypothèse d'une vente de cette maison. Est-ce que vous retenez encore cette hypothèse ?

MME CALLEWAERT

On a réfléchi Monsieur Varlet mais on s'est dit que cette dame on ne va pas la perturber. Elle a 75 ans. Par contre on la laisse en l'état dans sa maison. On y fera les rénovations qu'il faut pour qu'elle soit à l'abri. Mais dès qu'elle doit quitter sa maison pour une question de santé ou autre, on vendra ce bien.

## DEBAT

MME LEROUGE

Merci Monsieur le Maire, j'avais l'attention, je souhaitais intervenir parce que j'avais la même question que Monsieur Varlet mais en même temps on avait parlé de la mettre en vente et ensuite nous on aurait souhaité dans le fond de laisser tomber cette délibération parce que cela n'a pas tellement d'intérêt. Disputer pour un loyer qui sera ridicule, cela n'a pas d'enjeu au niveau urbanisme, laissez cette dame...

MME CALLEWAERT

On ne peut pas la laisser pour 20 Frs ou alors il faut la loger pour rien complètement. Le trésor public ne veut plus accepter cette somme.

M. Le MAIRE

Nous sommes déjà très loin des loyers du parc locatif social. Dans ce cas précis, nous permettons à une personne âgée de demeurer dans son lieu de vie le plus longtemps possible, mais dans les limites du possible au regard de l'équité sociale.

MME CALLEWAERT

Vu son âge, on ne peut plus la bouger, cette dame.

MME LEROUGE

On peut la mettre en vente.

M. Le MAIRE

On ne peut la mettre en vente Madame Lerouge.

MME LEROUGE

Si on peut la mettre en vente.

M. Le MAIRE

Attendez, vous me demandez de ne pas mettre de traitement et après vous me demandez d'expulser la résidente.

MME LEROUGE

Ou on la met en vente et on la laisse dedans, puisque après 75 ans de toute façon on ne peut la ...

M. DA SILVA

J'ai été invité à visiter cette maison par des proches de cette dame et en effet je crois que là les sentiments devraient dépasser le financier parce que je suis allé hier. On est venu me demander de visiter parce qu'on a vu que cela allait passer en délibération ce soir et en effet ce que j'ai constaté c'était quelque chose qu'il faudrait s'appuyer plus sur le social et sur la qualité de vie de cette dame parce qu'aujourd'hui, c'est vrai qu'elle vit dans des conditions d'hygiène précaire et je crois qu'à Roncq on ne devrait pas voir cela. Les murs et le torchis tombent. Cette maison a trois pièces dont une qui n'est plus utilisable car cette dame dort dans le salon étant donné que dans sa chambre le torchis est tombé par l'humidité. Elle a comme confort un point d'eau froide dans la cuisine. Les toilettes sont comme dans l'ancien temps dehors dans le jardin. Pour une dame, on m'a dit 76 ans, mais si c'est 75 c'est très bien aussi, on est plus proche. Si elle ne les a pas, elle va les avoir. J'espère pour elle du moins et longue vie lui soit donnée par le Seigneur. Moi je vous proposerai Monsieur le Maire de ne pas encore ramener des soucis à cette dame, qu'elle n'a pas besoin, de laisser tomber

cette délibération et en plus de cela plutôt faire des travaux, le minimum de travaux nécessaires pour que l'hygiène minimum lui soit acceptable. Si vous souhaitez, si vous persistez dans votre délibération, je vous demanderai autre chose : vous ne le faites pas passer aujourd'hui. Vous faites d'abord les travaux d'hygiène minimum et ensuite on passera cette délibération et je voterai. Mais s'il vous plaît, ne commençons pas par augmenter le loyer alors qu'aujourd'hui les conditions d'hygiène sont vraiment précaires et je vous avoue que j'étais fortement surpris et je crois Monsieur le Maire que cela vaut le coût que vous alliez faire un tour et je crois qu'elle appréciera beaucoup. Vous y êtes allé Madame Callewaert. Donc vous avez vu des choses. Donc je crois que c'est une question d'hygiène et de surréalité. Je vous le demande s'il vous plaît.

#### M. Le MAIRE

Il eut été préférable d'aborder cette question sociale en huis clos. Mais permettez-moi de revenir sur l'historique d'une situation que les équipes municipales successives ont laissé perdurer depuis maintenant trente ans. Pour savoir pourquoi les travaux nécessaires n'ont pas été réalisés au cours de ces trois décennies, il faut interroger les élus en charge de cette question. Aujourd'hui la question soulevée par le trésor Public est la réactualisation d'un loyer mensuel de 20 francs resté inchangé depuis trente ans, ce qui représente une somme globale de 7.000 francs.

#### MME CALLEWAERT

Il y a une chose aussi, c'est qu'on a déjà prévu au budget de refaire, Monsieur Flahou, on commence par la cheminée, la toiture etc. On est en train de revoir aussi le cadastre parce qu'on a l'impression qu'il y a une partie de son jardin qui lui a été subtilisée. Par la suite on fera les fenêtres. Tout ce qui est façade, disons rue, c'est bien cela, a été refait. Par contre ce qui est à refaire c'est ce

qui est côté jardin. On s'est engagé avec cette dame, un peu à la fois parce qu'on a quand même... Dans le Plan de Patrimoine vous avez... 350 000 Frs de frais à faire là-dessus. Je crois qu'on prend bien la part des choses à notre compte.

M. DA SILVA

Monsieur Le Maire, on en a parlé en commission et on a abordé le sujet fortement et on n'a pas parlé du tout comme aujourd'hui. On a abordé ce sujet. On était tous plus ou moins d'accord. Maintenant, si je me suis mal exprimé puisque j'ai dit si vous persistez à laisser la délibération. Je n'ai pas dit que vous persistez à... augmenter. J'ai dit si vous persistez à maintenir la délibération et que vous ne souhaitez pas l'enlever aujourd'hui, faites d'abord les travaux. Je n'ai pas dit que vous persistez. J'ai dit : si vous venez à maintenir dans ces cas là, nous devons d'abord faire les travaux avant d'augmenter le loyer. Si cette dame le souhaite, elle peut très bien refuser de payer le loyer dans les conditions qu'elle est aujourd'hui. Mais si vous l'augmentez...

M. Le MAIRE

Vous n'avez plus la parole, Monsieur DA SILVA. Ce débat devient purement indécent.

Je porte aux voix :

Qui est pour ? Majorité, Groupe « ALLIANCE ET ACTIONS », Monsieur Ghesquière, Madame Duprez.

Contre : Monsieur Da Silva.

Abstention : Madame Lerouge.

« AMENAGEMENT DE LA VILLE ET DE LA CAMPAGNE »

2.01- ENTRETIEN DES RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC - MISE EN CONCURRENCE - APPEL D'OFFRES.

PRESENTATION DU PROJET DE DELIBERATION PAR M. FLAHOU

Monsieur Flahou présente la délibération.

M. Le MAIRE

Merci Monsieur Flahou. Qui a des questions ? Je porte aux voix : UNANIMITE.

Je vous en remercie.

2.02- RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC - MISE EN CONCURRENCE - APPEL D'OFFRES

PRESENTATION DU PROJET DE DELIBERATION PAR M. FLAHOU

Monsieur Flahou présente la délibération.

M. Le MAIRE

Bien, je porte aux voix, qui est pour ? UNANIMITE

2.03- CONSTRUCTION DE 3 PARKINGS - MARCHES DE TRAVAUX (GDTP) AVENANTS N°1

PRESENTATION DU PROJET DE DELIBERATION PAR M. FLAHOU

Monsieur Flahou présente la délibération.

M. Le MAIRE

Bien, je porte aux voix, qui est pour ? UNANIMITE. Je vous remercie.

2.04- RECONQUETE DE LA FRICHE INDUSTRIELLE « NOVOPLASTIC » - MISE EN ŒUVRE D'UNE ETUDE DE FAISABILITE - DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE.

**PRESENTATION DU PROJET DE DELIBERATION PAR M. FLAHOU**

Monsieur Flahou présente la délibération.

J'aimerais vous apporter une information qui nous est parvenue entre la réunion de commission et le Conseil Municipal. Maître Theetten, par courrier du 17 mars 2003, le courrier nous est arrivé un peu plus tard, nous informe que Monsieur Le Préfet lui fait part que la Direction Régionale de l'Industrie et de la recherche et l'Environnement chargé du service d'inspection des installations classées propose de prescrire à la société NOVOPLASTIC la réalisation d'une étude de sols phase B pour la remise en état de son unité et impose l'élimination des déchets encore présents sur le site suivant le projet d'arrêtés. Le Conseil Départemental d'Hygiène devait examiner cette affaire le 18 mars 2003. N'ayant pas atteint le quorum, une nouvelle réunion a été initiée le 15 avril 2003 à 14h30. A la suite de cette commission Maître Theetten pourrait charger le cabinet KALIES de cette étude complémentaire de manière à lever toute hypothèse de pollution. C'est une information récente.

M. Le MAIRE

Y a-t-il des questions ? Je porte aux voix qui est pour ? UNANIMITE

Je vous remercie.

2.05- ECOLE PRIMAIRE PABLO NERUDA -TRAVAUX DE RENOVATION - ISOLATION ET ETANCHEITE DE LA TOITURE - MISE EN CONCURRENCE - PROCEDURE SIMPLIFIEE

**PRESENTATION DU PROJET DE DELIBERATION PAR M. FLAHOU**

Monsieur Flahou présente la délibération.

M. Le MAIRE

Y a-t-il des questions ? Non, je porte aux voix : qui est pour ? UNANIMITE

2.06- TRAVAUX DE REMISE EN ETAT DE LA COUVERTURE DE L'EGLISE SAINT-PIAT -AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX.

**PRESENTATION DU PROJET DE DELIBERATION PAR M. FLAHOU**

Monsieur Flahou présente la délibération.

M. Le MAIRE

Y a-t-il des questions ? Non, je porte aux voix : qui est pour ? UNANIMITE

Merci. Le conseil Municipal se termine sur les travaux de Monsieur Flahou qui sont tous passés à l'unanimité. Comme quoi, il vaut mieux être Adjoint aux Travaux qu'Adjoint aux Finances.

M. FLAHOU

Oui, mais sans finances, on ne peut pas faire de travaux.

M. Le MAIRE

Merci Monsieur Flahou. Bonne soirée à tous.

LA SEANCE EST LEVEE A 22 H 45

N/REF. : VL/VL

POUR EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE,

Vincent LEDOUX